Type	Espèce	Type d'habitat
	Saule roux *Salix acuminata*	Bord des eaux, terrains hygrophiles
	Aubépine *Crataegus monogyna*	Terrains méso-xérophiles
Buissons (h<1 m)	Bruyère à balais *Erica scoparia*	Terrains méso-xérophiles neutres et pauvres
	Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*	Terrains calcaires arides à mésophiles
	Prunellier *Prunus spinosa*	Terrains calcaires arides
	Genévrier commun *Juniperus communis*	Terrains calcaires arides
	Troëne *Ligustrum vulgare*	Terrains calcaires arides à mésophiles
	Laurier-tin *Viburnum tinus*	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Viorne lantane *Viburnum lantana*	Terrains calcaires arides à mésophiles

A l'instar de la flore patrimoniale, deux grands pools d'espèces s'opposent avec, respectivement, le cortège acidophile mésophile à méso-hygrophile de la chênaie pédonculée et le cortège xérophile à méso-xérophile de la chênaie blanche.

Les espèces de faune patrimoniale

La faune est, à l'image de la flore, plus diversifiée et originale au sein des habitats de pelouses sèches subméditerranéennes et des zones bocagères ou cultivées au sein desquelles subsistent des prairies naturelles et des haies (Zone centrale de collines et nord-ouest de Lautrec).

Nous avons considéré la présence récente confirmée ou potentielle de 41 espèces considérées comme patrimoniales. La majorité des données proviennent d'observations postérieures à 1990.

Concernant les **insectes**, et plus particulièrement des papillons, le site abrite des raretés pour la région comme l'Azuré de la badasse, espèce méditerranéenne qui est en limite d'aire de répartition ici. Plusieurs autres espèces, rares en France et en régression, possède sur le site des populations notables : Grand Nègre des bois, Petit Sylvandre, Nacré des filipendules, Azuré du serpolet, etc. Toutes sont liées aux pelouses sèches ou aux boisements clairs.

Le groupe des odonates (libellules et demoiselles) possède potentiellement quelques représentants prestigieux sur le site, notamment au sein des habitats favorables offerts par l'Agout et le Dadou. C'est le cas de :

- la Cordulie à corps fin, espèce à enjeu modéré, ouest-européenne, qui est présente sur les principaux cours d'eau ;
- de l'Agrion de Mercure, espèce à enjeu modéré, au niveau de cours d'eau mineurs, sources, fossés, etc. Cette espèce a besoin d'eaux claires courantes au sein desquelles des cressonnières se développent ;
- du Gomphe de Graslin, espèce à enjeu fort, endémique ibéro-française, qui est présente au niveau des vallées du Dadou et de l'Agout.

Azuré de la badasse

Cordulie à corps fin

Concernant **les poissons** et les autres vertébrés liés au milieu aquatique, peu de données sont disponibles. Nous pouvons citer 2 espèces de poissons qui sont potentielles au niveau des principaux cours d'eau :

- le Toxostome (ou Sofie), espèce proche du Hotu mais moins répandue puisque de répartition ibéro-française. Elle habite les eaux courantes de bonne qualité et à fond graveleux ;
- l'Anguille est une espèce à biologie singulière. L'espèce se reproduit exclusivement dans la Mer des Sargasses, entre les Bahamas et les Açores. Entre-temps, les juvéniles et subadultes (anguilles jaunes) vivent durant des années (6 à 20 ans) au sein d'eaux saumâtres ou douces des pays d'Europe de l'Ouest et de Méditerranée. La migration cause de profondes modifications physiologiques qui transforment l'Anguille jaune en Anguille argentée adulte. Cette dernière ne se nourrit pas. L'espèce est classée en danger critique d'extinction car l'estimation des stocks de cette espèce exploitée montre une diminution drastique des effectifs d'environ 95% depuis les années 1970.

Concernant les **amphibiens**, le site abrite un nombre important d'habitats aquatiques bien distribués sur le territoire et susceptibles d'abriter la reproduction de populations importantes d'amphibiens : anciennes gravières le long de l'Agout, nombreuses retenues à usage agricole en fond de vallon, mares pastorales, etc. Cependant, la majorité de ces habitats sont des pièces d'eau permanentes défavorables aux espèces d'amphibiens les plus exigeantes car apparaissant souvent colonisées par des poissons,

des écrevisses exotiques ou des grenouilles rieuses. Ces deux dernières espèces, en effet, sont envahissantes et concurrencent beaucoup les petites espèces indigènes pionnières d'amphibiens telles que le Crapaud calamite ou le Pélodyte ponctué. Cependant, ces deux espèces, qui représentent, avec le Triton marbré, un enjeu local notable sont encore bien répertoriées sur quelques communes du territoire. Pour le Triton marbré, au vu des habitats recensés et des exigences écologiques de l'espèce, notamment pour sa reproduction (mares temporaires), certaines mares permanentes pourraient aussi lui convenir dans la mesure où les écrevisses et poissons en sont absents. D'autres espèces d'amphibiens moins exigeantes quant à leur habitat de reproduction ou de chasse sont bien présentes sur le territoire mais n'y représentent pas un enjeu local significatif : Crapaud commun, Alyte, Rainette méridionale, Grenouille agile, Grenouilles vertes, Salamandre tachetée et Triton palmé. Le Crapaud commun, qui porte encore bien son nom, peut, en effet, se reproduire dans tout type de biotopes aquatiques et résiste bien à la prédation par les poissons car leurs têtards sont réputés toxiques pour ceux-ci.

Pour les **reptiles**, les espèces recensées sont encore parmi les plus communes sur le territoire national : lézards des murailles et vert, couleuvres verte-et-jaune et à collier, Vipère aspic. En effet, même si l'intensification de l'agriculture aura réduit la taille des populations de ces espèces, leur dynamisme démographique suffit à maintenir des populations viables même dans des paysages très dégradés d'openfields, par exemple. Les populations de ces espèces doivent être encore importantes localement au sein des secteurs bocagers et les agrosystèmes à maillages parcellaires diversifiés et fins qui occupent encore des surfaces notables au sein du territoire (Damiatte, Lautrec). Cependant, une espèce de ce groupe peut être mise en exergue car représentant un enjeu local de préservation notable :

> la Coronelle girondine, espèce méditerranéenne ibéro-maghrébine qui occupe surtout la moitié sud de la France et qui se raréfie à mesure que l'on s'éloigne des côtes méditerranéennes.

Concernant les **oiseaux**, la mosaïque d'habitats permet la présence d'une avifaune assez diversifiée, aussi bien inféodée aux milieux ouverts, semi-ouverts qu'aux boisements mais aussi aux habitats humides. En dehors des espèces banales inféodées aux paysages agricoles et forestiers locaux (et sans compter les espèces de passage, sur les gravières notamment), plusieurs espèces se démarquent car plus exigeantes et en nette régression à l'échelle locale et/ou nationale.

L'alternance de pelouses sèches, friches et fourrés des coteaux permet à des espèces comme le Bruant ortolan, la Pie-grièche à tête rousse ou encore le Pipit rousseline et l'Alouette lulu, de se maintenir. La répartition de ces espèces apparaît très morcelée à l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Elles vont rechercher des mosaïques d'habitats « entretenus » par des activités agricoles dites extensives (pastoralisme ovin, maintien d'une mosaïque parcellaire avec alternance de jachères, friches et cultures). Ces espaces de coteaux, riches en écotones, sont appréciés du Circaète Jean-le-Blanc, espèce de rapace dont le régime alimentaire est centré sur les reptiles de grande taille (couleuvres notamment).

La Pie-grièche écorcheur va quant à elle préférer les milieux bocagers de plaine mêlant prairies mésophiles ceinturées de haies. Le territoire intercommunal est une zone de vicariance avec la Pie-grièche à tête rousse, qui trouve sont optimum en zone méso-méditerranéenne et la Pie-grièche écorcheur son optimum en zone supra et sub-méditerranéenne.

Les poches de boisements accueillent la nidification du Pic mar mais aussi du Circaète Jean-le-Blanc et d'autres espèces de rapaces comme l'Autour des palombes ou l'Epervier d'Europe.

Au sein de la plaine agricole, nous retrouvons des espèces comme le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, la Chouette chevêche ou encore l'Alouette lulu.

Enfin, les gravières peuvent accueillir des espèces d'ardéidés (famille d'oiseaux) intéressantes comme le Héron pourpré, le Bihoreau gris et la Sterne pierregarin avec l'observation de parades et d'offrandes sur la commune de Fréjeville en 2008. Les talus érosifs des gravières mais aussi les berges de l'Agout peuvent accueillent la nidification du Guêpier d'Europe et de l'Hirondelle de rivage.

Concernant les **mammifères**, huit espèces ont été distinguées dont 5 espèces de chauves-souris. Le Campagnol amphibie, un rongeur menacé ibéro-français inféodé aux biotopes aquatiques et rivulaires, au sein desquels il s'abrite et recherche sa nourriture (grandes herbes des zones humides), est signalé sur quelques communes. De même que la discrète Musaraigne aquatique qui chasse les invertébrés et s'abrite également sur les

rives des cours d'eau qu'elle fréquente assidument. Une évaluation de la répartition actuelle de ces deux espèces patrimoniales serait à réaliser sur le territoire intercommunal car les données d'observations les concernant sont assez anciennes. A signaler également, la présence d'observations de Loutre, petit carnivore amphibie qui continue sa progression sur ses anciens territoires d'élection avant sa quasi-éradication à la fin du XIXème siècle.

Des espèces menacées de chauve-souris forestières et bocagères, dont les habitats sont encore bien représentés sur le territoire, sont signalées comme les petit et grand rhinolophes, le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées. L'importance des populations de ces espèces et l'existence de colonies de mise bas nous est inconnu. Il semble qu'un effort puisse être fait pour mieux connaître l'état des populations de ces espèces au sein du territoire d'étude et notamment dans sa partie centrale (Cabanès/Damiatte/Serviès) plus favorable à ces espèces. Une autre espèce est signalée, le Minioptère de Schreibers, il s'agit d'une espèce cavernicole qui chasse au sein des lisières de la mosaïque agro-pastorale de manière opportune. Sur le site, il n'y a pas de gîtes de reproduction connu ni potentiel, elle est répertoriée seulement en chasse.

Ainsi, les types d'habitats et secteurs abritant la majorité des espèces patrimoniales, dont la présence est avérée ou suspectée, que compte le territoire intercommunal sont :

- Les pelouses et fourrés secs, ainsi que les mosaïques proches auxquelles elles participent lorsque friches, cultures annuelles et fourragères sont mélangées sur des surfaces restreintes (insectes, territoire de chasse et de nidification d'oiseaux et territoire de chasse de chauves-souris) ;
- Le secteur de collines centrales plus boisées (Cabanès/Damiatte/Serviès) et abritant des superficies non négligeables de prairies naturelles permanentes (insectes, territoire de chasse et de nidification d'oiseaux et territoire de chasse et de chauves-souris) ;
- La vallée de l'Agout et les autres ruisseaux du site (Gomphe de Graslin, Campagnol amphibie, Musaraigne aquatique, territoire de chasse de gîte de chauves-souris) ;
- Les boisements plus anciens, notamment ceux situés sur les pentes les plus fortes (nidification du Circaète, gîtes et territoire de chasse de Chauves-souris, entomofaune saproxylique à évaluer mais potentiellement intéressante) ;
- Les mares temporaires ou exemptes de poissons et d'écrevisses (habitat de reproduction des amphibiens patrimoniaux).

La liste des espèces patrimoniales et les principales informations importantes les concernant (leur statut particulier, leur écologie et leur niveau d'enjeu local) sont présentées au sein du tableau suivant :

Liste des espèces de faune patrimoniale présentes et potentielles

Groupe	Espèce		Ecologie sur la commune	Statut*	Enjeu local	Source
	Nom scientifique	Nom français				
INSECTES ODONATES	*Coenagrion mercuriale*	Agrion de Mercure	Ruisseaux avec hélophytes	PN, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Modéré	CPIE81[1]
	Gomphus graslinii	Gomphe de Graslin	Dadou, Agout et rives	PNH, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Fort	NYMPHALIS
	Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin	Dadou, Agout et rives	PNH, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Modéré	CPIE81
	Sympetrum meridionale	Sympétrum méridional	Mares, gravières	LC, ZNIEFF	Modéré	CPIE81
INSECTES LEPIDOPTERES	*Arethusana arethusa*	Mercure	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
	Brenthis hecate	Nacré de la filipendule	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Modéré	NYMPHALIS
	Euphydryas aurinia	Damier de la succise	Pelouses sèches et prairies humides	PN, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Modéré	CPIE81
	Glaucopsyche melanops	Azuré de la badasse	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Modéré	CPIE81
	Hipparchia alcyone	Petit Sylvandre	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Faible	CPIE81
	Maculinea arion	Azuré du serpolet	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	PNH, LC, DH4, ZNIEFF, BE2, TVB, PNA	Modéré	CPIE81
	Minois dryas	Grand Nègre des bois	Pelouses semi-sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Modéré	CPIE81
	Zygaena rhadamanthus	Zygène cendrée	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	PN	Modéré	CPIE81
POISSONS	*Anguilla anguilla*	Anguille	Agout, Dadou, Bagas	CR, ZNIEFF	Modéré	A rechercher
	Parachondrostoma toxostoma	Sofie	Agout, Dadou, Bagas	DH2, NT, ZNIEFF	Modéré	A rechercher
AMPHIBIENS	*Triturus marmoratus*	Triton marbré	Mares temporaires et permanentes	PNH, NT, DH4, ZNIEFF, BE3	Modéré	BazNat
	Bufo calamita	Crapaud calamite	Mares temporaires	PNH, LC, DH4, BE2	Faible	BazNat
	Pelodytes punctatus	Pélodyte ponctué	Mares temporaires	PN, LC, ZNIEFF, BE3	Modéré	BazNat
REPTILES	*Coronella girondica*	Coronelle girondine	Pelouses sèches, rocailles	PN, LC, ZNIEFF, BE3	Modéré	BazNat
OISEAUX	*Anthus campestris*	Pipit rousseline	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PNH, VU, ZNIEFF, BE2	Faible	ZNIEFF
	Ardea purpurea	Héron pourpré	Agout, gravières	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Faible	ZNIEFF
	Athene noctua	Chouette chevêche	Mosaïques de l'agrosystème	PNH, LC, ZNIEFF	Faible	BazNat
	Burhinus oedicnemus	Œdicnème criard	Cultures annuelles (Maïs-tournesol)	PN, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Faible	ZNIEFF
	Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc	Boisements et milieux ouverts	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat, ZNIEFF

Groupe	Espèce		Ecologie sur la commune	Statut*	Enjeu local	Source
	Nom scientifique	Nom français				
	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	Landes et prairies	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat
	Circus pygargus	Busard cendré	Cultures et landes	PNH, DO1, ZNIEFF, VU, BE2	Modéré	A rechercher
	Dendrocopos medius	Pic mar	Forêts mâtures, ripisylves	PNH, LC, ZNIEFF	Modéré	ZNIEFF
	Emberiza hortulana	Bruant ortolan	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PNH, DO1, ZNIEFF, EN, BE2	Fort	ZNIEFF
	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	Landes et prairies bocagères	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat, ZNIEFF
	Lanius senator	Pie-grièche à tête rousse	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PNH, ZNIEFF, NT, BE2	Fort	ZNIEFF
	Lullula arborea	Alouette lulu	Agrosystèmes secs avec haies	PNH, DO1, NT, ZNIEFF, BE3	Faible	BazNat
	Merops apiaster	Guêpier d'Europe	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PN, LC, ZNIEFF, BE2	Modéré	BazNat, ZNIEFF
	Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	Agout, gravières	PNH, DO1, ZNIEFF, NT, BE2	Modéré	Atlas MP
	Sterna hirundo	Sterne pierregarin	Gravières	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat, Atlas MP
MAMMIFERES	*Arvicola sapidus*	Campagnol amphibie	Prairies humides, bords des eaux	PN, NT	Modéré	BazNat
	Lutra lutra	Loutre	Dadou, Agout	PNH, DH2, ZNIEFF, LC, BE2	Faible	*A rechercher*
	Minioptgerus schreibersii	Minioptère de Schreibers	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PN, VU, ZNIEFF, DH2, DH4, BE2	Modéré	BazNat
	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, CMS, BE2	Modéré	BazNat
	Myotis myotis	Grand Murin	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, CMS, BE2	Modéré	A rechercher
	Neomys fodiens	Musaraigne aquatique	Bords des eaux	PN, LC, BE3	Modéré	A rechercher
	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	Boisements et bocages	PN, DH2, NT, ZNIEFF, CMS, BE2	Fort	BazNat
	Rhinolophus hipposideros	Petit Rhinolophe	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, CMS, BE2	Modéré	A rechercher

***voir tableau de légende en en annexe ;**

1 à rechercher : espèces non inventoriées, à notre connaissance, dans les limites de la commune mais présentes localement et dont la probabilité de présence paraît significative dans certains biotopes de la commune ; CPIE81 : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays tarnais ; BazNat : consultation de la base de données communales de l'association Nature Midi-Pyrénées ; NYMPHALIS : observation récente par Nymphalis (2016 et 2017).

Quelques photographies Faune

Agrion de Mercure

Mercure

Azuré du serpolet

Nacré des filipendules

Zygène cendrée

Triton marbré

Pélodyte ponctué

Coronelle girondine

Pie-grièche à tête rousse

Guêpier d'Europe

Pie-grièche écorcheur

Œdicnème criard

Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel

La CCLPA est concernée par plusieurs périmètres d'inventaires ou de protection dont la liste, ainsi qu'une représentation cartographique, sont proposées ci-après.

Les sites Natura 2000

Le territoire intercommunal **est directement concerné par un site Natura 2000**. Il s'agît de la **Zone Spéciale de Conservation FR7301631 « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou »**. Cet espace de plus de 17 100 ha englobe les trois vallées encaissées sur granite et schistes de l'Agoût, du Gijou et du Viaur, ainsi que leurs affleurements rocheux, les ripisylves, boisements, landes, prairies et cultures les bordant. Ce vaste réseau de cours d'eau et de gorges abrite une grande diversité d'habitats et d'espèces avec un intérêt majeur pour la Loutre d'Europe et la Moule perlière d'eau douce. Néanmoins, ce site présente également des vulnérabilités du fait du remplacement progressif des habitats forestiers d'origine par des résineux exotiques plantés pour leur exploitation.

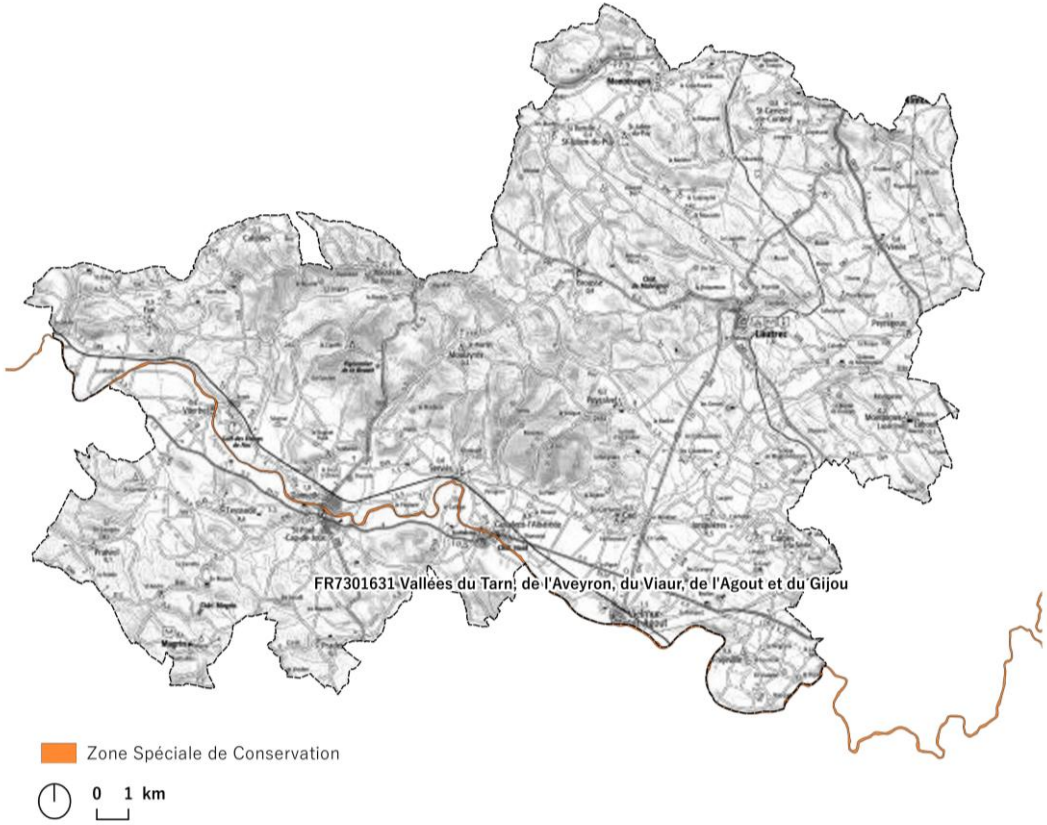

A 11 km des limites de la Communauté de communes du Lautrécois – Pays d'Agout on retrouve la **Zone Spéciale de Conservation « Basse vallée du Lignon »** (FR7300949), d'une superficie de 56 ha. Ce site enclavé abrite la vallée encaissée du Lignon. L'absence de fréquentation a permis l'installation d'une végétation arborée de fond de vallée. Le secteur est particulièrement intéressant pour sa diversité en Ptéridophytes (groupe de végétaux comportant les fougères notamment).

Enfin, à plus de 13 km, s'étend la **Zone Spéciale de Conservation « Causse de Caucalières et Labruguière »** (FR7300945), d'une superficie de 2 000 ha. Ce plateau sédimentaire calcaire est exceptionnel dans le Tarn par la forte pénétration d'influences méditerranéennes, lui apportant, grâce au vent d'Autan, des pelouses sèches favorables aux orchidées ou aux reptiles patrimoniaux.

Les ZNIEFF

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La CCLPA est directement concernée par treize ZNIEFF de type I et par deux ZNIEFF de type II. Leurs principales caractéristiques écologiques sont décrites au sein des paragraphes suivants. D'autres ZNIEFF de type I et II se situent à proximité du territoire étudié mais ne seront pas développées ici par souci de concision. Leur localisation et leur nom peuvent être retrouvés sur la carte ci-après.

La ZNIEFF **« Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle »** - 730010116 englobe près de 790 hectares de coteau calcaire dominant la basse vallée du Dadou entre Laboutarié et Graulhet. Il s'agît d'une zone diversifiée tant sur le plan des habitats que des espèces.

Elle abrite des pelouses sèches et des habitats déterminants tels que les fruticées à Buis, les landes à genévriers et les pelouses à Aphyllanthes, mais également des habitats plus communs tels que les cultures de céréales et des bosquets de chêne pubescent.

La ZNIEFF **« Coteaux secs du Travers de Gamanel, du Château d'Arpelle et de la butte Saint-Loup »** - 730010110 englobe 187 hectares de pelouses sèches et fourrés thermophiles sur des coteaux et les plateaux des collines calcaires. Ils suivent l'ancienne voie romaine. Leur intérêt connu réside dans la présence de l'avifaune des agrosystèmes secs traditionnels et d'espèces végétales méditerranéennes.

La ZNIEFF **« Bois Grand et Bois de Caudeval »** - 730030008 englobe 228 hectares de boisements, fourrés et friches qui permettent la nidification de rapaces sensibles comme l'Autour des palombes ou encore le Circaète Jean-le-Blanc.

La ZNIEFF **« Gravières de Caudeval »** - 730010129 englobe 67 hectares d'anciennes gravières intéressantes pour la nidification ou le stationnement des oiseaux d'eau, notamment des ardéidés (Blongios, Bihoreau gris, Hérons garde-bœufs, cendré et pourpré, Aigrette garzette), des anatidés, rallidés (Râle des eaux), limicoles et passereaux paludicoles.

La ZNIEFF **« Gravières de la Ginestière et bords de l'Agout »** - 730011232 englobe 89 hectares d'anciennes gravières intéressantes pour la nidification ou le stationnement des oiseaux d'eau, notamment des ardéidés, des anatidés, rallidés, limicoles et passereaux paludicoles. Des habitats favorables – falaises et talus argilo-sableux – à la nidification de colonies d'Hirondelles de rivage et de Guêpiers d'Europe sont également bien représentés.

La ZNIEFF **« Bois de la Teulière et de la Capelle »** - 730030014 englobe 375 hectares de boisements, fourrés et landes qui permettent la nidification de rapaces comme l'Autour des palombes ou encore le Circaète Jean-le-Blanc et d'espèces forestière comme le Pic Mar.

La ZNIEFF **« Bois des Fontasses »** - 730010108 englobe 93 hectares de boisements, landes et pelouses sèches. Ces dernières hébergent des espèces végétales méditerranéennes rares régionalement ainsi que des oiseaux caractéristiques de l'agrosystème traditionnel : Pipit rousseline, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, etc. Les boisements anciens permettent la nidification de rapaces comme l'Autour des palombes.

La ZNIEFF **« Bois de Rousieux et de Cabanac »** - 730010107 s'étend sur 747 ha sur les coteaux boisés dominant la basse vallée de l'Agoût. Essentiellement boisée, cette ZNIEFF accueille également des zones ouvertes ou semi-ouvertes, la rendant particulièrement attractive pour la nidification de plusieurs espèces de rapaces : Circaète Jean-le-Blanc, Autour des palombes, Busards cendré et Saint-Martin.

La ZNIEFF **« Butte des Abeillous et travers de Saint-Julien-du-Puy »** - 730010115 couvre 164 hectares de coteaux secs calcaires bien exposés. Elle abrite ainsi des pelouses sèches subméditerranéennes riches en espèces d'affinités méditerranéennes rares régionalement : Lavande, Stéhéline, Lin de Narbonne, Pie-grièche à tête rousse, etc.

Les ZNIEFF **« Côteau sec de Rayssac »** - 730030013 (67 hectares), **« Côteaux secs du Pioch »** - 730030012 (68 hectares), **« Côteaux secs de Malvignol »** - 730030010 (52 hectares) et **« Côteau sec du Puech Salvan »** - 730010114 (44 hectares) sont composés de coteaux secs calcaires bien exposés. Elles abritent ainsi des pelouses sèches et garides subméditerranéennes riches en espèces d'affinités méditerranéennes rares régionalement : Lavande, Stéhéline, Lin de Narbonne, etc.

Une partie de deux ZNIEFF de type II est présente au sein du territoire de la CCLPA, la ZNIEFF « Coteaux de Graulhet à Lautrec » - 730030136 et la ZNIEFF « Rivières Agoût et Tarn de Burlats à Buzet-sur-Tarn » - 730030113.

La ZNIEFF **« Côteaux de Graulhet à Lautrec »** - 730030136 couvre 4 695 ha de collines occupées par la mosaïque agro-sylvo-pastorale plus resserrée et moins dégradée de la plaine tarnaise. Les pelouses sèches subméditerranéennes y constituent le principal habitat d'intérêt. La mosaïque à grain fin de l'agrosystème permet également à un riche cortège d'oiseaux lié aux agrosystèmes de se maintenir : Petit-duc scops, Pipit rousseline, Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna, Oedicnème criard, Alouette lulu, Pies-grièches écorcheur et à tête rousse. Les cultures et friches du site abritent également plusieurs espèces végétales messicoles vulnérables comme l'Adonis d'été *Adonis aestivalis* et la Nigelle de France.

La ZNIEFF « **Rivières Agoût et Tarn de Burlats à Buzet-sur-Tarn »** - 730030113 couvre une superficie de plus de 1 300 ha. Elle correspond essentiellement au lit mineur et aux berges de l'Agoût et à quelques kilomètres de la rivière Tarn. Elle peut être séparée en deux secteurs : un en amont de Castres, peu urbanisé où l'occupation de sol est fortement forestière avec des faciès d'écoulement diversifiés, mais qui s'étend seulement sur 6 km (6% du linéaire) ; le second, en aval de Castres, est constitué d'une vaste plaine agricole majoritairement céréalière, la ripisylve est limitée à une frange arborée. On note la présence de gravières qui constituent des sites favorables pour un important cortège d'oiseaux d'eau en transit.

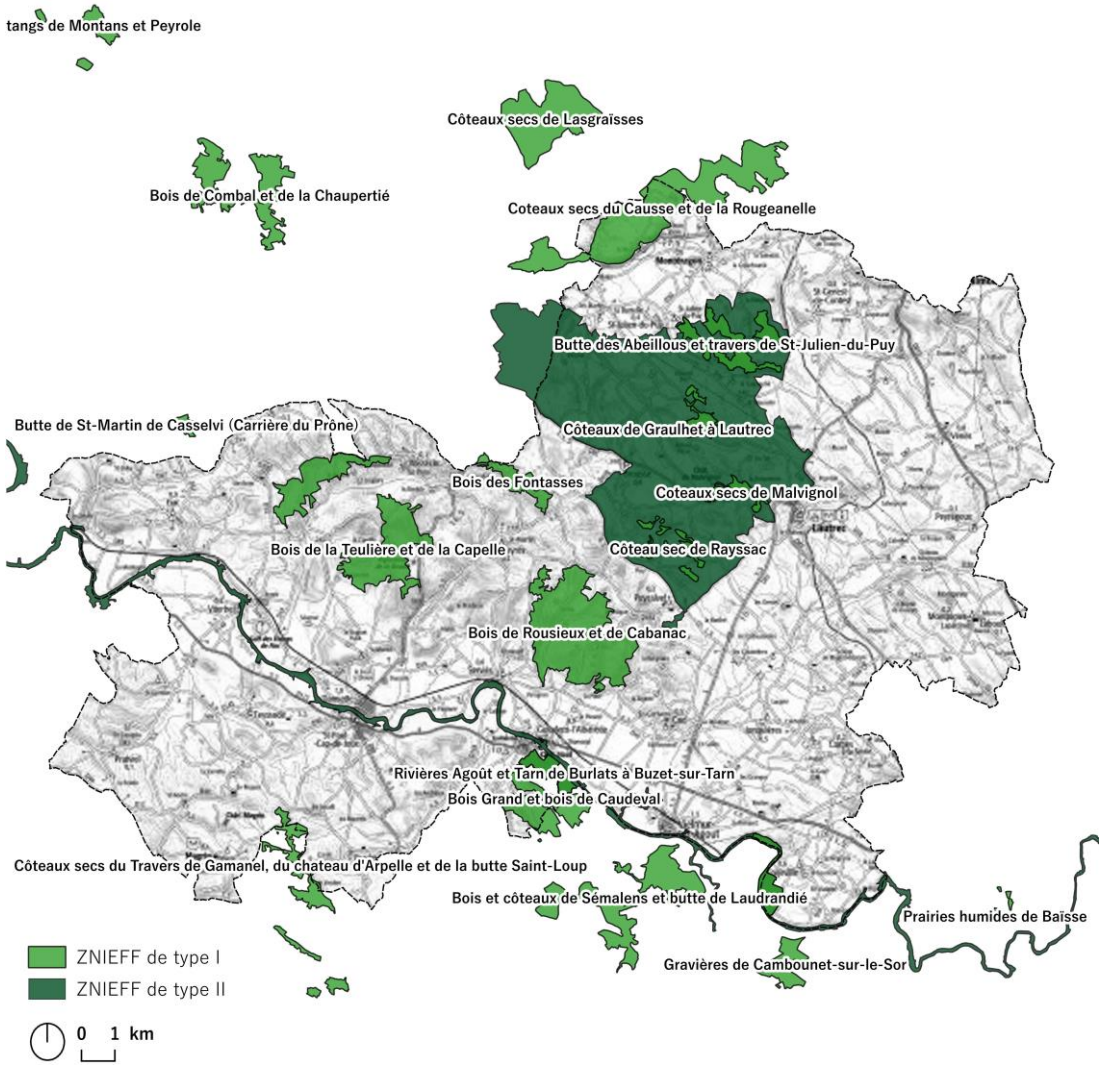

Source : DREAL Occitanie/ Fond : IGN Scan 25

<u>Les autres sites de protection</u>

La CC du Lautrécois – Pays d'Agout n'est pas directement concerné par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc puisqu'il est situé en bordure des limites communales de Vénès. Le parc s'étend sur plus de 300 000 ha, et s'échelonne de 56 m d'altitude à plus de 1 200 m. Il a été créé en 1973. Il s'agît d'un territoire rural habité, à la confluence des climats océanique et méditerranéen. Le parc est reconnu au niveau national pour son exceptionnelle valeur patrimoniale et paysagère. En ce qui concerne les milieux naturels, le parc dispose d'une diversité biologique exceptionnelle, aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif.

Source : DREAL Occitanie/ Fond : IGN Scan 2

Les zones humides

Les données du pôle Zones humides du Conseil Département du Tarn ont permis de dresser la carte ci-après.

Cet inventaire est non exhaustif et non règlementaire, il ne présage pas de la présence d'autres zones humides sur le territoire de la Communauté de communes ni de leur disparation suite à des aménagements ou des modifications de pratiques.

Aucun inventaire récent n'a été réalisé sur le territoire.

Ainsi, le lecteur est invité à se reporter à la cartographie des habitats naturels ou à la carte de la sous-trame zone humide pour une vision plus proche de la réalité. Néanmoins, l'étude menée ici n'est pas non plus un inventaire exhaustif des zones humides de la CCLPA.

Les continuités écologiques de la CCLPA

La nécessité d'enrayer l'érosion de la biodiversité et de prendre en compte les besoins de déplacement des espèces pour la réalisation de leur cycle de vie, par la caractérisation des continuités écologiques, a largement été étayée dans la bibliographie récente et reprise dans les textes de lois, notamment les Lois Grenelle I et II.

Au-delà de la gestion et de la protection de périmètres à forte richesse écologique, il convient de préserver les réservoirs de la biodiversité ordinaire au cœur des villes et d'assurer la continuité entre ceux-ci, soit en protégeant des corridors existants, soit en en restaurant.

Ainsi dès l'échelle du PLUi, l'intercommunalité se doit d'étudier les continuités écologiques à l'échelle de son territoire et de les prendre en compte dans la construction de son projet d'urbanisme.

A l'échelle du SRCE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Midi-Pyrénées a été publié en 2015, notamment les cartes de la Trame Verte et Bleue.

Celles-ci ont été consultées afin de dresser un premier portrait des continuités à l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Lautrécois - Pays d'Agout. Néanmoins, à cette échelle, seuls les réservoirs les plus importants sont identifiés à savoir essentiellement les ZNIEFF de type I et les sites Natura 2000 qui ont d'office été identifiés comme réservoirs de biodiversité de milieux boisés (en vert foncé) ou de milieux ouverts à semi-ouverts (en vert clair sur la carte). Plusieurs grands corridors, en bon état, traversent le territoire et relient les boisements classés en ZNIEFF au centre du territoire. Un corridor à remettre en bon état (pointillés vert foncé) relie les boisements au centre à ceux du sud du territoire. Un corridor des milieux ouverts à semi-ouverts est également présent à l'est du territoire reliant les Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle aux coteaux au sud de l'Agout, notamment de Semalens.

La trame bleue est bien fournie avec de nombreux cours d'eau surfaciques à préserver (en bleu cyan), avec leurs nombreux affluents identifiés comme corridors, essentiellement à remettre en bon état, ainsi qu'un réservoir d'importance, l'Agout. En effet, la grande majorité des obstacles aux continuités identifiés concernent des obstacles à l'écoulement (triangle rouge sur la carte). Quelques obstacles surfaciques sont également identifiés, il semble qu'ils s'agissent soit des limites de l'urbanisation soit de cours d'eau en bordure de réservoir terrestre. Ceux-ci sont figurés sur la carte ci-après, directement extraites du SRCE .

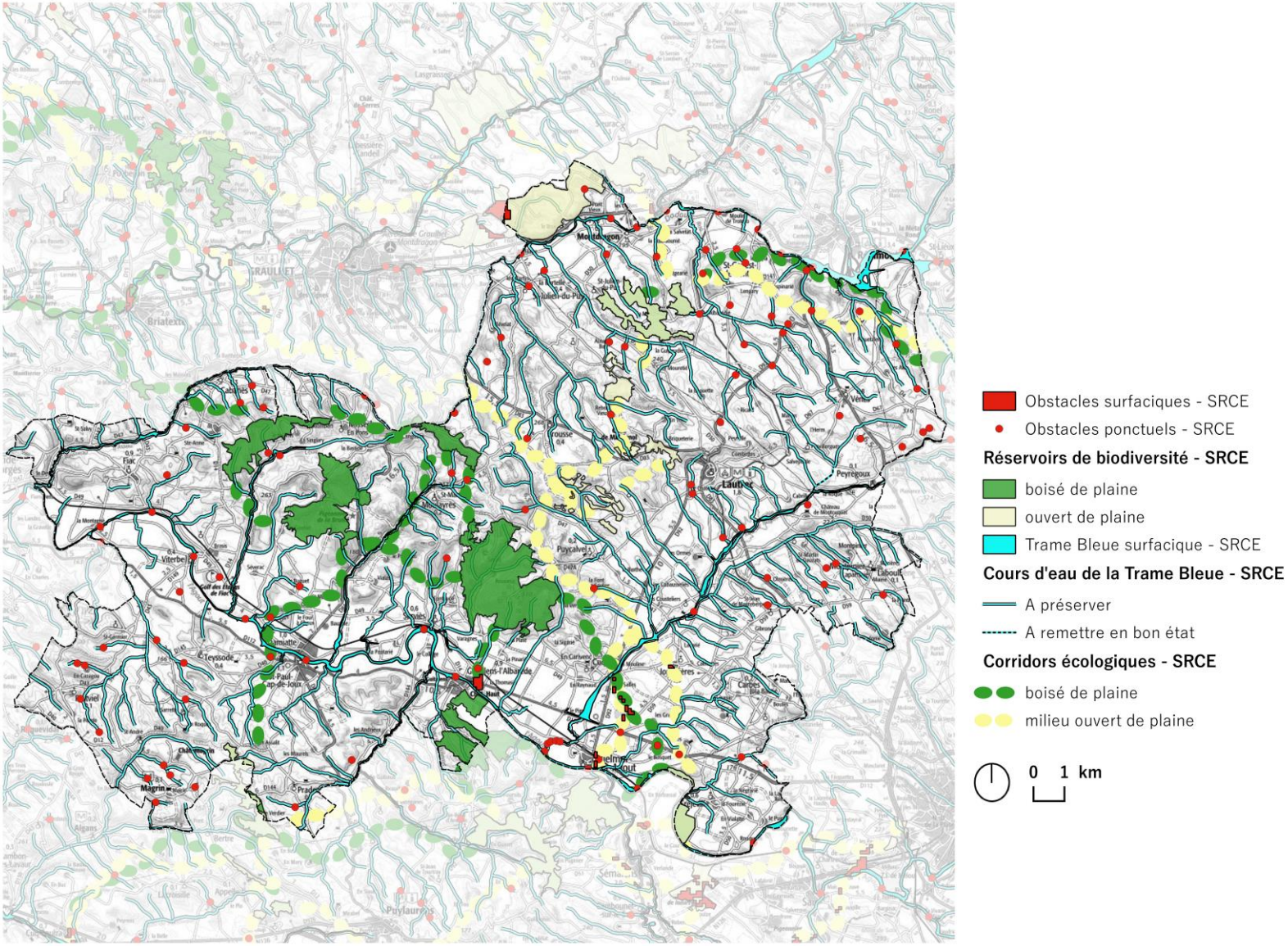
Obstacles surfaciques - SRCE
Obstacles ponctuels - SRCE
Réservoirs de biodiversité - SRCE
boisé de plaine
ouvert de plaine
Trame Bleue surfacique - SRCE
Cours d'eau de la Trame Bleue - SRCE
A préserver
A remettre en bon état
Corridors écologiques - SRCE
boisé de plaine
milieu ouvert de plaine
0 1 km

L'intercommunalité n'étant pas couverte par un SCoT, celui-ci n'a pas pu être consulté en vue d'affiner les continuités écologiques du territoire.

A l'échelle de la CCLPA

Afin d'élaborer une carte des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques plus précise, à l'échelle de la CCLPA, l'équipe s'est basée sur la cartographie de la physionomie des habitats naturels de l'intercommunalité, réalisée dans le cadre de cet état initial. Ainsi la quinzaine d'habitats élémentaires et leurs complexes recensés dans la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ont été regroupés en 6 grands habitats globaux, ou sous-trames : les boisements, les cultures, les habitats artificiels, les habitats herbacés ouverts, les habitats semi-ouverts et les milieux aquatiques et zones humides. La carte proposée ci-après (Grands types d'habitats) permet d'appréhender la répartition des habitats, naturels, semi-naturels et artificiels, sur le territoire communal.

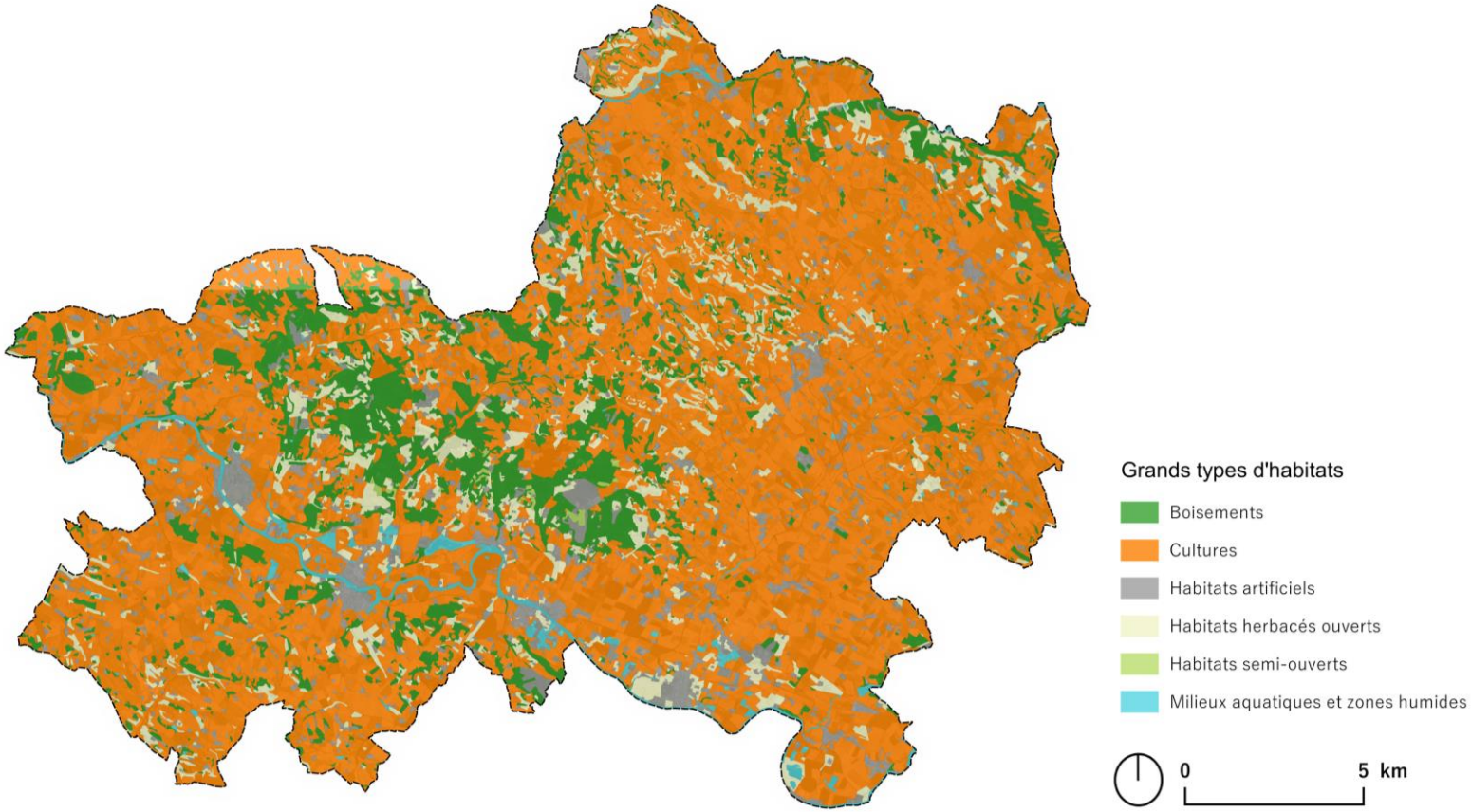

En parallèle, chaque type d'habitat s'est vu attribué un niveau d'enjeu local tel que défini par la méthode développée à la page 122. Cet enjeu local nous permet de déterminer les habitats ayant les plus forts potentiels d'accueil pour la biodiversité. Ainsi la carte ci-après présente la localisation des habitats selon leur enjeu, du qualificatif de nul (pas d'enjeu notable) à fort.

Ainsi, en ne considérant que les « polygones-habitat » ayant un enjeu local modéré à fort et pouvant, en conséquence, être considérés comme réservoirs de biodiversité (mais également comme corridor, tout réservoir étant a minima un corridor) et en les classant par grands types d'habitats (ou sous-trame), nous pouvons obtenir une représentation des réservoirs de biodiversité de la CCLPA par sous-trame.

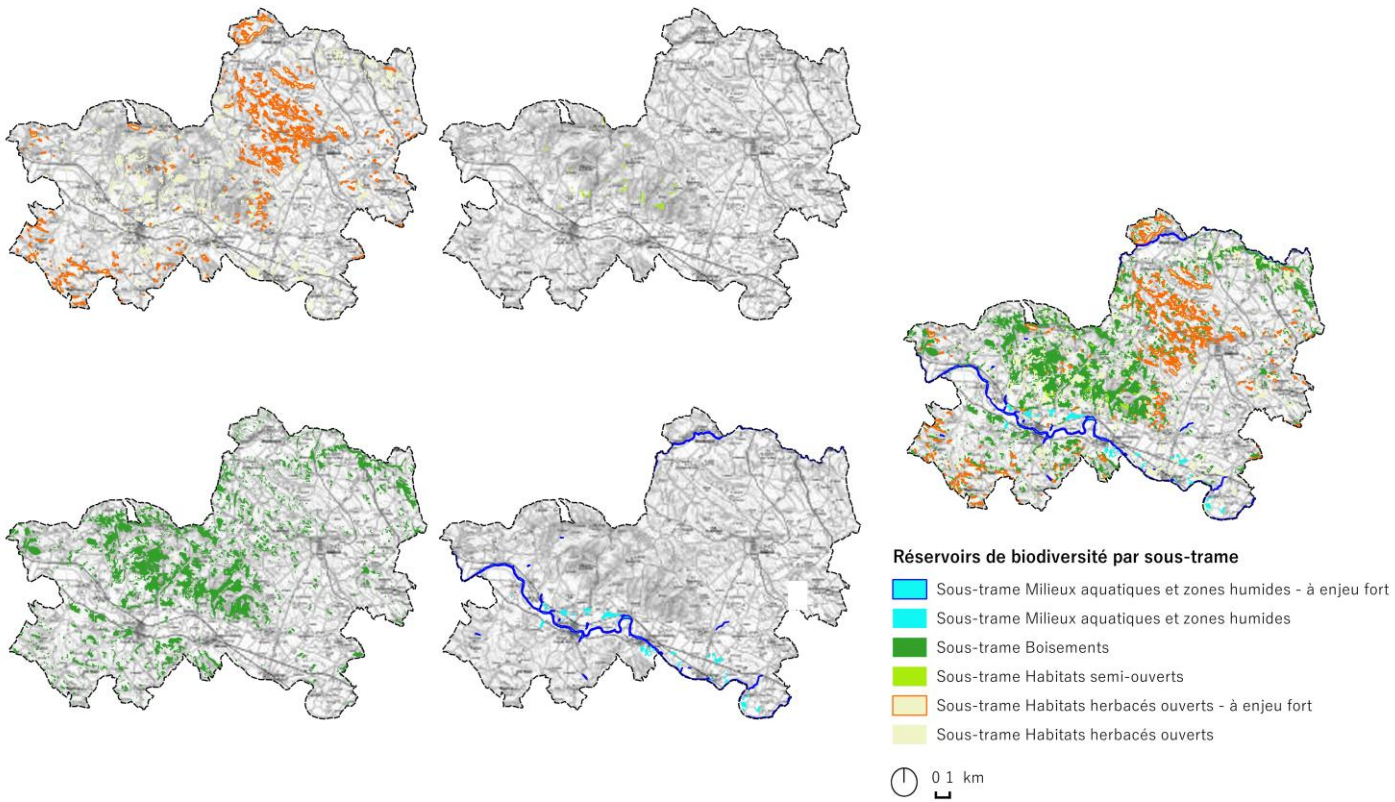

Nous avons regroupé ces réservoirs, auxquels nous avons ajouté les éléments du SRCE. Les cours d'eau ont également été matérialisés sur la carte et sont d'office considérés comme éléments de la Trame Bleue bien que leur qualité ne permette pas vraiment d'entrevoir des possibilités d'accueil importantes pour les faunes et flores locales vulnérables liés à ces milieux.

De l'analyse de ces cartes et des données qu'elles synthétisent, ressortent les principales entités qui englobent l'essentiel de la diversité biologique intercommunale :

La matrice principale étant constituée par des cultures intensives, les réservoirs de biodiversité ressortent de manière patente. Ainsi, les principaux **réservoirs de biodiversité** se concentrent essentiellement sur la partie centrale et nord du territoire où l'on retrouve les habitats semi-naturels les moins perturbés : principalement les

boisements et milieux semi-ouverts et herbacés ouverts (pelouses et prairies). Quelques habitats ouverts ou semi-ouverts constituent encore des réservoirs de biodiversité – notamment des pelouses sèches –au sud-ouest, mais ils y sont plus fragmentés.

Les principaux sont ainsi répertoriés :

> au niveau des cours d'eau qui serpentent au sein des vallons encaissés et qui y déterminent la présence de zones humides non gérées (Boisement riverain) ou utilisées (prairies de fauche ou pâture mésophiles à hygrophiles). Ils constituent des habitats singuliers et riches au sein du contexte plutôt xérique des collines et plateaux environnants. Cependant, la mise en culture et le drainage des prairies provoque des discontinuités au sein de cette trame bleue et ainsi qu'une baisse de leur qualité par eutrophisation globale.

> au niveau des coteaux calcaires et marneux des collines au sein desquelles subsistent les plus beaux exemplaires de pelouses sèches subméditerranéennes. Ces habitats se fragmentent depuis le milieu du XXème siècle, d'abord par mise en culture d'une partie grâce à la possibilité offerte par les machines de cultiver sur certaines pentes, et d'autre part, par boisement suite à la déprise pastorale ;

> au niveau des landes, prairies permanentes semi-naturelles non améliorées du massif des collines centrales plus élevés et aux sols plus acides. Ces habitats, issus des paysages traditionnels d'élevage sont en régression importante du fait des nouvelles pratiques d'élevage : abandon de certaines parcelles, amélioration d'autres, boisements volontaires de landes ou prairies, drainage ou surpâturage, etc. Par exemple, les secteurs de *St Hippolyte* et de *La Roussié*, encore pâturés par des ovins de manière raisonné semblent particulièrement intéressant et riches en espèces des landes et pelouses acidophiles, habitats rares dans la plaine tarnaise. D'autres secteurs de prairies anciennes riches sont à rechercher dans cette partie centrale couvrant schématiquement Cabanès-Damiatte- Serviès.

> enfin, dans une moindre mesure, au niveau des boisements naturels et spontanés de chênes blancs, à l'ouest, et de chênes pédonculés, à l'est. Bien qu'ils soient souvent jeunes ou exploités avec une révolution courte, ces habitats sont importants pour nombre d'espèces forestières et leur intérêt biologique ne pourra qu'aller croissant avec l'âge.

Les autres types d'habitats, et notamment ceux liés à l'exploitation agricole (pâturages intensifs, prairies artificielles, cultures, etc.) ne peuvent guère plus être considérés comme des réservoirs biologiques au vu des pratiques qui y ont cours, incompatibles avec l'accueil d'espèces exigeantes et, parfois même, d'espèce que l'on pouvait qualifier de banales encore dans la deuxième moitié du XXème siècle.

Sur cette dernière carte, nous avons également fait figurer l'état global des continuités écologiques à l'échelle de la communauté de communes. Les continuités semblent fonctionnelles du fait de la présence importante de réservoirs de biodiversité contigus au nord-ouest de Lautrec ou encore au niveau des boisements centraux. Néanmoins, ces zones peuvent être améliorées, notamment en renforçant la présence des haies et prairies permanentes naturelles, également en évitant les plantations et les enrésinements trop massifs.

L'effort le plus important, car il concerne la majeure partie du territoire, doit être fourni au niveau de la matrice agricole désormais non favorable à l'accueil des espèces les plus vulnérables qui subsistent encore sur quelques poches plus diversifiées du territoire (Nord-ouest de Lautrec). Le développement d'un réseau, même assez mince (2 mètres de large) d'habitats naturels spontanés (pas de plantations) – haies, fourrières, bandes enherbées – au niveau de l'inter-champ permettrait d'accroître grandement la fonctionnalité des réservoirs, parfois ténus (pelouses sèches, bois) et de prévenir leur disparition.

Concernant les ruptures des continuités, matérialisées essentiellement par les routes départementales et les taches urbaines, elles ne semblent pas infranchissables pour la faune locale. Néanmoins, d'après le SRCE, le problème essentiel des ruptures de continuités se situe au niveau des continuités aquatiques. En effet, sur la carte du SRCE on constate la présence d'un grand nombre d'obstacles à l'écoulement au sein du réseau de cours d'eau du territoire. Une politique volontariste de destruction des guets et micro-barrages non utilisés ou dont l'utilité n'est pas avérée, permettrait probablement le retour d'une faune piscicole à enjeu. A noter que les chaussées de Guitalens et de Saint-Paul font l'objet actuellement d'une mise en place de passe à poissons.

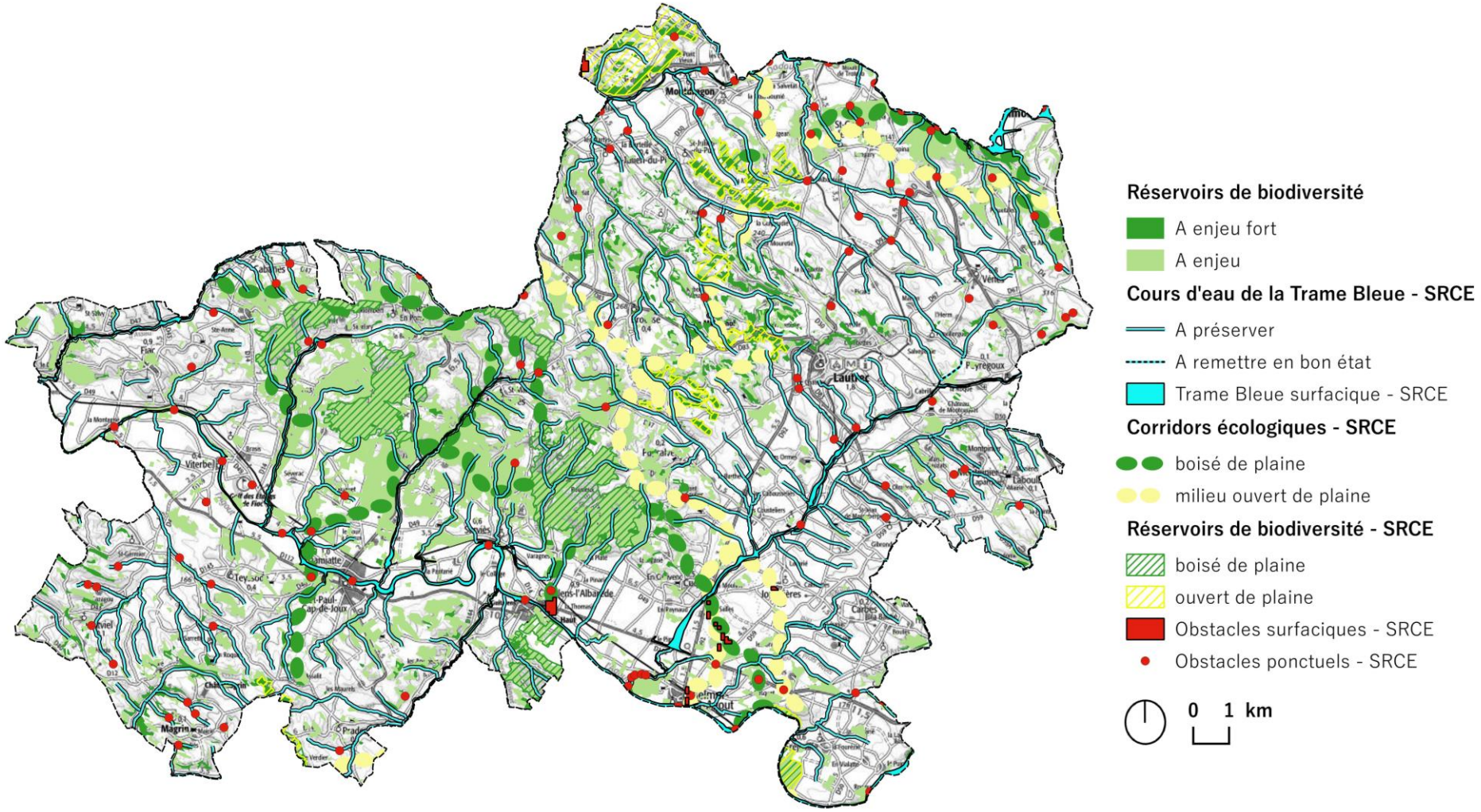

Représentation des continuités écologiques de la CCLPA

Utilisation et gestion des espaces naturels de la CCLPA

Les habitats naturels de la CCLPA occupent à peine 23 % du territoire. Ce chiffre est largement au-dessus de la moyenne nationale puisque d'après Corine Land Cover, en 2006, 34 % du territoire métropolitain était couvert de forêts ou autres espaces semi-naturels.

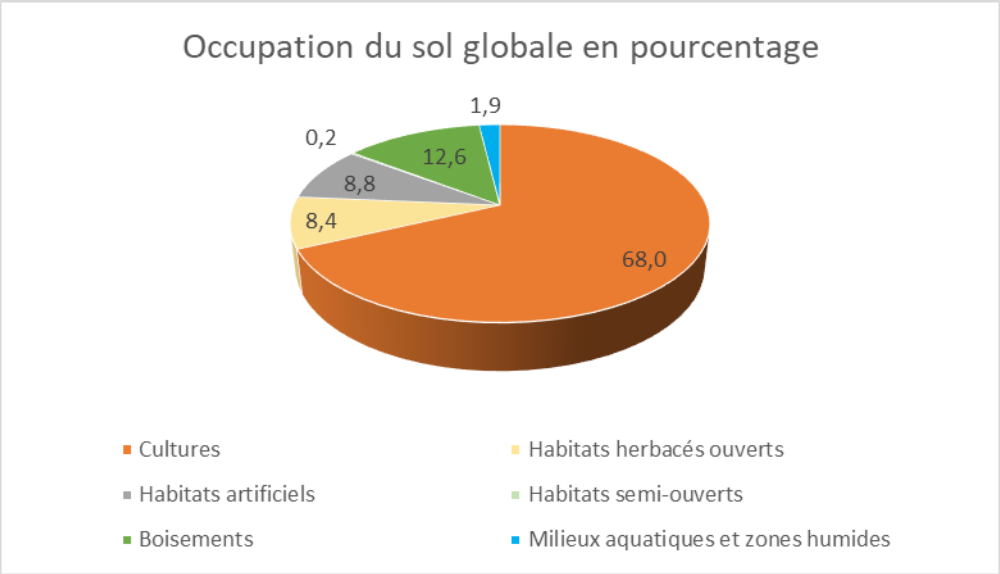

Répartition de l'occupation du sol en pourcentage

Source : Nymphalis

Ces milieux naturels sont essentiellement constitués de boisements (plus de 12 %), suivis des habitats herbacés ouverts (essentiellement prairies et pelouses), reflétant la part importante de l'élevage et de l'agriculture sur le territoire. Certains secteurs présentent un enjeu notable et une richesse faunistique et floristique importante, notamment les pelouses sèches et les prairies permanentes.

Les espaces cultivés occupent plus de 68% du territoire, sans compter les espaces en jachères depuis quelques années. L'agriculture constitue ainsi un enjeu important, tant au niveau économique, paysager ou de biodiversité.

Enfin, concernant les zones humides et milieux aquatiques, la surface semble faible avec ses moins de 2% mais est deux fois supérieure à la moyenne nationale qui est inférieure à 1 %.

Les superficies d'habitats remarquables, telles que les pelouses sèches, et, dans une moindre mesure, des boisements naturels, sont très importantes au sein du contexte local de la plaine tarnaise. La responsabilité de l'intercommunalité dans la sauvegarde de ces habitats est donc importante.

5.4 Synthèse de l'analyse du milieu naturel

Les enjeux du PLUi vis-à-vis des espaces naturels

Le PLUi constitue un levier d'actions important pour la protection des espaces naturels et la mise en place d'une politique volontariste en matière de préservation de la biodiversité.

Le constat montrant la richesse patrimoniale de la CCLPA et les milieux remarquables qu'elle abrite, bien que menacés, étant posé, le PLUi devrait permettre la prise en compte de ce riche patrimoine en :

- Préservant les continuités écologiques à l'échelle du territoire par la mise en place d'une Trame Verte et Bleue avec protection des réservoirs de biodiversité existants, maintien des corridors, restauration des secteurs aux connectivités altérées ou à surveiller, etc.
- Mettant en valeur et protégeant au sein du PLUi les espaces naturels à enjeu écologique (les pelouses sèches, les prairies naturelles, etc.) en limitant les pressions urbaines ou anthropiques – agriculture, exploitation sylvicole – sur ces espaces ;
- Favorisant le retour d'espèces inféodées aux cultures et restaurant les inter-champs et les haies, incitant les agriculteurs à gérer notre territoire en pratiquant une agriculture raisonnée limitant les pesticides. Lutter contre la déprise agricole et l'abandon des pâturages dans le secteur. Prôner une agriculture en mosaïque à grain fin, comme dans les secteurs présentés plus haut (Serviès, Missècle, Damiatte, Cabanès).

Forces	Faiblesses
Présence d'espèces patrimoniales et protégées. Présence d'habitats et d'espaces remarquables (zones humides, ripisylves, anciennes gravières, pelouses sèches etc.), dont certains occupant des surfaces conséquentes (pelouses pastorales). Présence de boisements naturels massifs dans le contexte local de la plaine tarnaise peu boisée. Territoire essentiellement rural, préservé de ruptures avérées concernant les continuités écologiques, à l'échelle globale.	Prééminence des prairies artificielles ou de cultures intensives défavorables pour les espèces menacées patrimoniales. Présence de boisements exploités, trop artificiels et trop jeunes pour permettre d'accueillir des espèces exigeantes. Forte exploitation des milieux semi-naturels : élevage, sylviculture, gestion des annexes des cultures, etc. Progression de la forêt au détriment des habitats semi-naturels herbacés.
Opportunités	**Menaces**
La matrice majoritaire de l'agrosystème peut redevenir un support adéquat pour la biodiversité locale, moyennant une politique volontariste d'un retour à des pratiques raisonnées (rénovation du maillage d'inter-champs, implantation de haies, limitation des pesticides, retour à des prairies naturelles). L'élaboration du PLUi peut être l'occasion de mettre en œuvre la protection des réservoirs de biodiversité, la préservation et la valorisation des continuités écologiques et la mise en place d'un maillage écologique fonctionnel.	Diminution de l'élevage et du pacage sur parcours ; Absence de gestion d'habitats pastoraux en complète déshérence (pelouses sèches). Intensification des pratiques agricoles sur un pas de temps très court (cultures annuelles très intensives et artificialisation de prairies anciennes). Forte régression, voire disparition des habitats les plus remarquables de l'agrosystème extensif (prairies humides, pelouses sèches) due aux changements des pratiques agricoles. Artificialisation et exploitation des forêts.

6. La trame urbaine intercommunale

6.1 Le développement urbain de la CCLPA depuis 2005

Analyse de l'évolution de la trame urbaine : méthodologie employée

Afin d'analyser l'évolution de la trame urbaine (entre 2005 et 2015), les données issues de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ont été utilisées (données MAJIC). Pour analyser la consommation d'espace de la manière la plus exhaustive possible mais surtout cohérente avec la réalité, certains points de contrôle ont été réalisés. La méthodologie suivante a été appliquée :

- **Identification des constructions édifiées sur la période analysée à vocation de logements (hors réhabilitation) et quantification des parcelles concernées par les projets,**
- **Contrôle des éléments mis en exergue afin de s'assurer :**
  - Que les surfaces de parcelles importantes correspondent bien à une surface consommée. Dans le cas contraire une actualisation de la surface réellement consommée est faite (Exemple : une construction édifiée en bordure de voirie est identifiée sous un même numéro cadastral qu'un boisement de 55 ha mais seuls 3000 m² sont réellement consommés).
  - Que les constructions correspondent bien à des logements (la source déclarative des données peut contenir des erreurs),
  - Que les constructions identifiées ne correspondent pas à des projets de réhabilitation.
- **Actualisation des données et quantification de la consommation sur le territoire.**

Dans les cartes des pages suivantes, **les ronds rouges** correspondent aux nouvelles constructions édifiées par rapport à celles de la période précédente **(ronds noirs).**

Les 3 pôles urbains majeurs sont confirmés : Lautrec, Vielmur-sur-Agout et Damiatte/Saint-Paul-Cap-de-Joux

2005

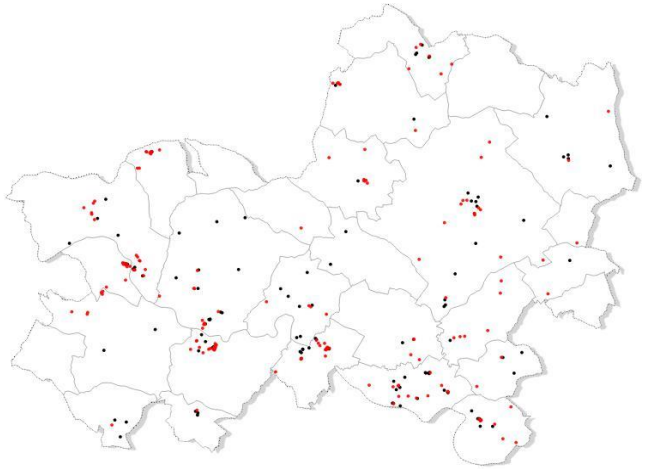

2006

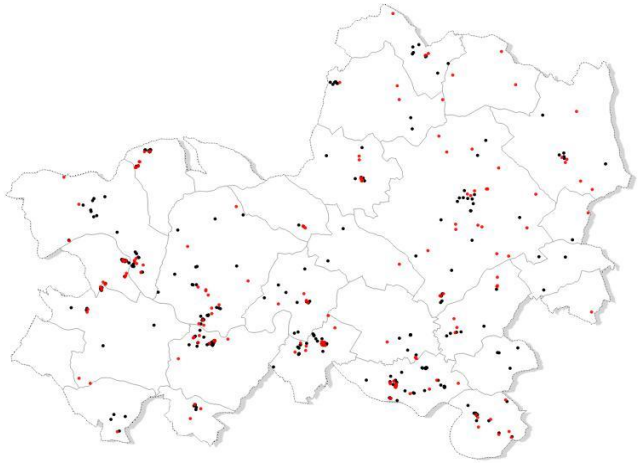

2007

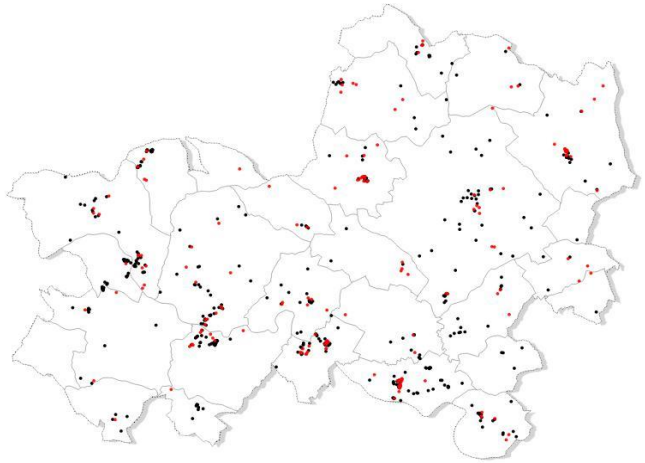

2008

L'urbanisation dans les plus petites communes est davantage dispersée de même qu'à Lautrec et Damiatte

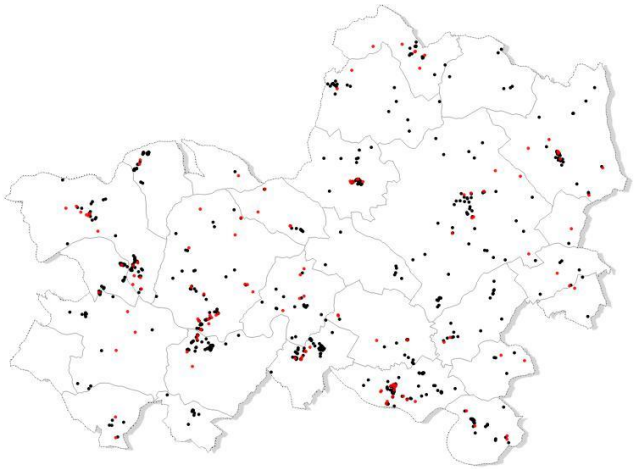

2009

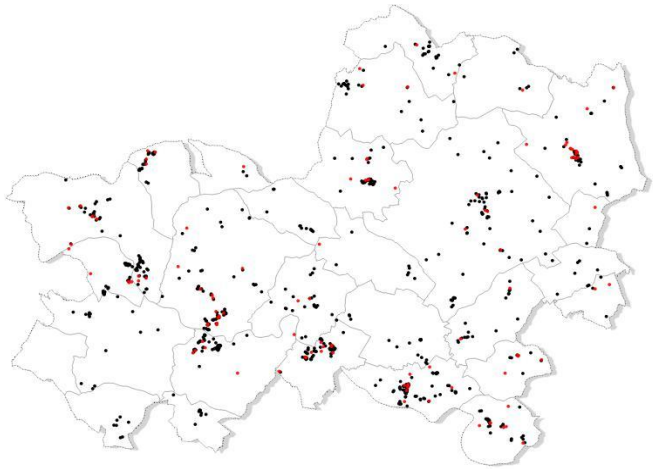

2010

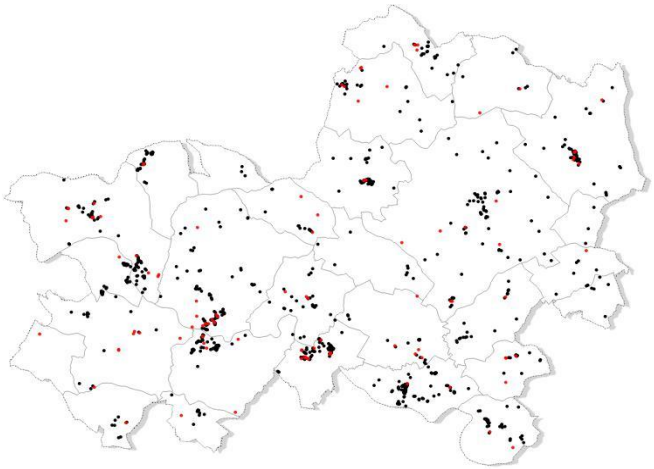

2011

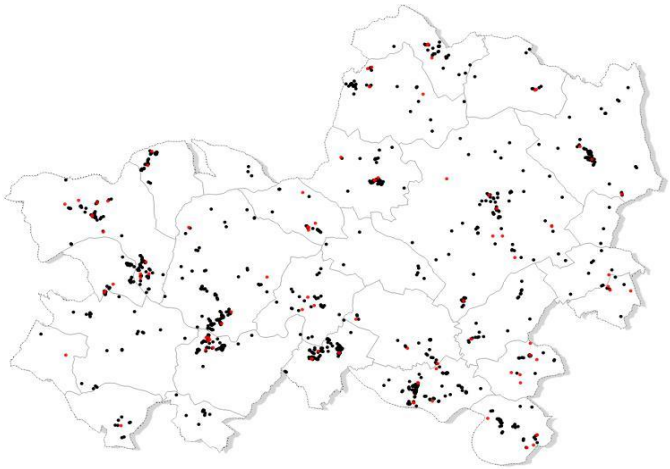

2012

Ralentissement de l'urbanisation ces dernières années, intensification autour de l'existant

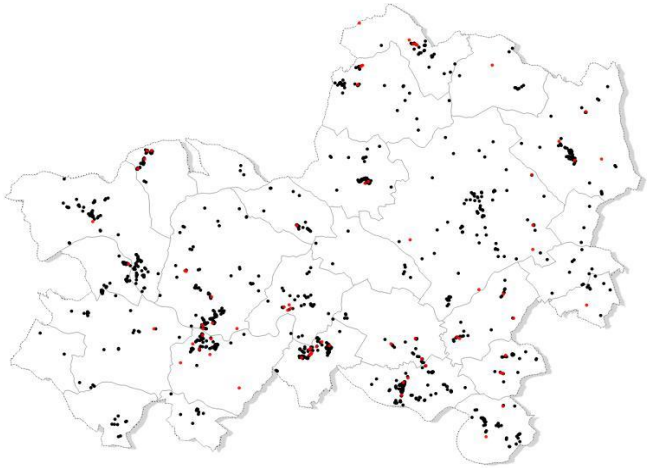

2013

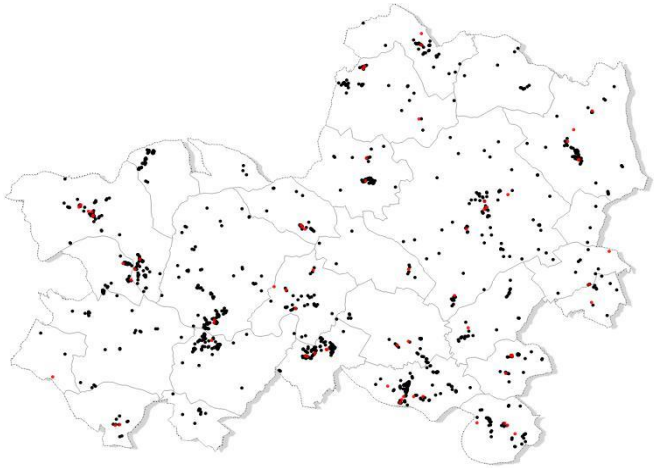

2014

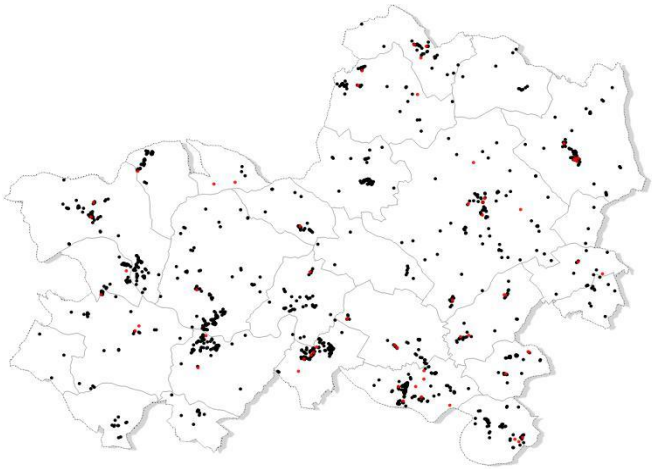

2015

L'urbanisation de la CCPLA est marquée par quatre phénomènes :

- **3 pôles majeurs apparaissent sur le territoire,**
- **Le mitage du territoire par l'urbanisation s'est poursuivi ces dernières années avec un phénomène davantage marqué sur les plus petites communes rurales mais également à Lautrec et Damiatte,**
- **Des communes se développent par endroit de manière linéaire : Vielmur-sur-Agout, Cuq, Cabanès, Fiac, Viterbe, Montdragon, Saint-Julien-du-Puy et Brousse.**
- **Le développement au coup par coup ou le recours aux opérations de type lotissements sont les deux principales actions de développement urbain (Cf. 5.4 Caractéristiques de la trame urbaine).**

Une consommation moyenne par logement cohérente avec le caractère rural du territoire, quelques exemples de communes denses

L'analyse de la consommation moyenne par commune sur la base des données MAJIC de la DGFIP (actualisée selon la méthodologie présentée) met en avant une consommation moyenne sur la CCLPA de 1713 m² par logement. La densité moyenne est de 5,8 logts./ha ce qui est faible mais globalement dans la moyenne des territoires ruraux.

Comme le précise la table ci-dessous, les densités sont variables d'une commune à l'autre sans réelles règles générales. Quatre grandes typologies de communes par densités bâties sont néanmoins observées :

- Communes ayant une densité moyenne inférieure à 4 logements par hectare (parcelles supérieures à 2500 m² en moyenne) : **29%.**
- Communes ayant une densité moyenne comprise entre 4 et 5 logements par hectare (parcelles de 2000 à 2500 m²) : **11%.**
- Communes ayant une densité moyenne comprise entre 5 et 6,5 logements par hectare (parcelles de 1500 à 2000 m²) : **25%.**
- Communes ayant une densité supérieure à 6,5 logements par hectare (parcelles inférieures à 1500 m²) : **35%.**

Communes	Nombre de logements (2005-2015)	Surface consommée (ha)	Taille moyenne par logement (m²)
BROUSSE	52	7,27	1398,08
CABANES	38	5,59	1471,05
CARBES	31	10,37	3345,16
CUQ	27	2,79	1033,33
DAMIATTE	115	19,82	1723,48
FIAC	104	19,95	1918,27
FREJEVILLE	52	13,48	2592,31
JONQUIERES	22	3,01	1368,18
LABOULBENE	8	1,99	2487,50
GUITALENS-LALBAREDE	117	12,46	1064,96
LAUTREC	99	12,65	1277,78
MAGRIN	8	1,52	1900,00
MISSECLE*	5	1,48	2 960
MONTDRAGON	41	7,54	1839,02
MONTPINIER	11	2,97	2700,00
MOULAYRES	24	3,53	1470,83
PEYREGOUX	2	0,73	3650,00
PRADES	10	4,19	4190,00
PRATVIEL	3	0,72	2400,00
PUYCALVEL	9	1,3	1444,44
SAINT-GENEST-DE-CONTEST	11	3,59	3263,64
SAINT-JULIEN-DU-PUY	38	6,85	1802,63
SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	83	11,84	1426,51
SERVIES	33	6,8	2060,61
TEYSSODE	26	9,35	3596,15
VENES	70	11,76	1680,00
VIELMUR-SUR-AGOUT	120	14,18	1181,67
VITERBE	34	6,72	1976,47
TOTAL	**1193**	**204,45**	**1713,74**

*données issues de la DGFIP, la commune, quant à elle, ne recense qu'une seule construction neuve sur les dix années passées.

Notons une densité approchant les 10 logements par hectare pour les communes de Cuq, Guitalens-L'Albarède et Vielmur-sur-Agout.

La consommation globale liée à la construction de logements ces 10 dernières années s'élève à 204,45 ha pour une moyenne de près de 120 logements construits par an.

L'analyse des données SITADEL (Cf. diagnostic socio-économique) met en avant pour 2006-2015 une production de 90 logements/an. Cette donnée sur une période récente met bien en exergue le ralentissement de la construction depuis 2013.

La consommation d'espace liée à l'activité économique

Le développement de l'activité économique de la CCLPA se concentre naturellement au niveau des pôles de proximité (Vielmur-sur-Agout, Guitalens-L'Albarède, Lautrec, Vénès et le pôle Damiatte - Saint-Paul-Cap-de-Joux). La carte ci-dessous illustre cependant un dynamisme général du territoire. Malgré la concentration d'établissements dans les secteurs stratégiques, le reste du territoire témoigne d'une certaine activité avec de nombreuses constructions essaimées dans les différentes communes. Ces constructions peuvent concerner des activités commerciales et artisanales, l'amélioration de l'offre d'équipement, comme c'est notamment le cas dans la commune de Montdragon avec le projet d'agrandissement de l'entreprise Trifyl, ou encore des activités industrielles, telles que c'est le cas à Fréjeville et Guitalens-L'Albarède, où se sont en cours des projets d'implantation de parcs photovoltaïques.

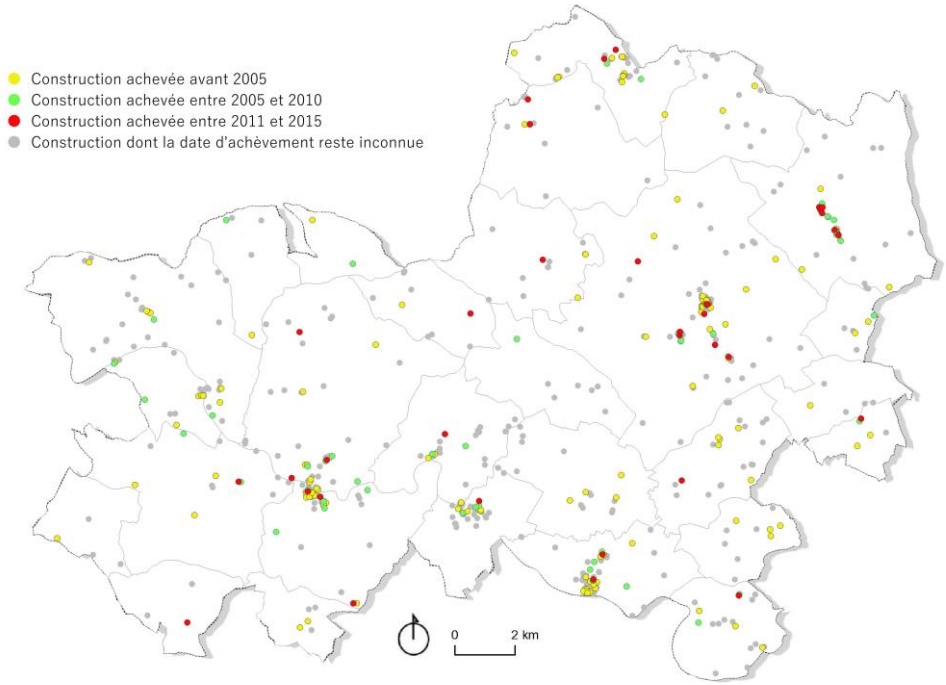

Constructions d'établissements d'entreprise sur la période 2005-2015		
Communes	Nombre d'entreprises	Surface consommée (ha)
BROUSSE	1	0,55
CABANES	1	1,62
DAMIATTE	8	1,65
FIAC	2	0,52
FREJEVILLE	3	1
JONQUIERES	1	0,13
LABOULBENE	2	0,94
GUITALENS-LALBAREDE	5	2,26
LAUTREC	15	3,78
MAGRIN	1	0,08
MISSECLE	1	0,28
MONTDRAGON	5	0,75
MOULAYRES	1	0,23
PEYREGOUX	1	0,22
PUYCALVEL	1	1,11
SAINT-JULIEN-DU-PUY	2	0,15
SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	8	1,74
SERVIES	3	0,84
TEYSSODE	3	2,24
VENES	18	3,37
VIELMUR-SUR-AGOUT	12	5,30
VITERBE	3	0,53
TOTAL	97	29,32

Au cours des dix dernières années, la CCLPA a consommé pas moins de 29 hectares afin de développer son dynamisme économique et de garantir un cadre de vie répondant au besoin de ses habitants.

6.2 Un résiduel de densification important à prendre en compte dans le projet de PLUi

Afin de déterminer le potentiel de densification existant sur le territoire de la CCLPA la méthodologie suivante a été appliquée :

- Pré-identification par le cabinet d'études de zones potentielles de densification,
- Transmission aux élus afin de valider ces espaces et de retirer le cas échéant :
  - Les espaces aujourd'hui construits ou faisant l'objet de certificat d'urbanisme opérationnel ou de permis d'aménager,
  - Les terrains constructibles à la vente fortement susceptibles d'être vendus pendant l'élaboration du PLUi (en fonction des tendances communales),
  - Les espaces accueillant des systèmes d'assainissement autonome, des jardins, des potagers ou des espaces cultivés,
  - Les espaces faisant l'objet d'une rétention foncière connue (il conviendra d'évaluer pour chacun le zonage à définir dans le cadre du PLUi).
- Localisation finale des espaces de densification et quantification des espaces concernés sur le cadastre sous forme SIG,
- Extraction des données et mise en place d'une table intercommunale des possibilités de densification.

Dans le cadre du travail d'identification ont donc été inscrits les espaces libres au sein des trames urbaines de la CCLPA y compris ceux entraînant le cas échéant des divisions parcellaires (jardins). Tout a été validé au préalable par les Maires qui connaissent leur territoire et leurs administrés.

Le travail réalisé a permis de mettre en avant deux types de zones :

Cas n°1 : Le potentiel de densification : ces espaces sont compris dans la trame urbaine et ne consomment pas d'espace agricole (identifié au Recensement Parcellaire Graphique (RPG) de 2017 – données graphiques numérisées les plus récentes à disposition),

Cas n°2 : Le potentiel de densification consommateur d'espace agricole : ces espaces sont au cœur de la trame urbaine et le développement de l'agriculture y semble compromis (enclave) ; ces espaces sont néanmoins identifiés au RPG 2017. Ces espaces seront à intégrer dans la consommation foncière liée au projet de PLUi,

Au total, **40,9 hectares** peuvent potentiellement faire l'objet d'un projet de densification au sein de la trame urbaine existante. Cette estimation comprend 19,3 hectares qui seraient consommateur d'espace agricole, soit 47 % de la surface totale.

Au cours de l'élaboration du PLUi, la CCLPA décidera si les espaces de dents creuses aujourd'hui identifiés au RPG (cas n°2) doivent être inscrits au projet de développement urbain au même titre que les extensions urbaines que souhaiteront les élus.

Par ailleurs, une réévaluation sera faite lors de l'élaboration du PADD et du zonage graphique du PLUi avec la prise en compte des dents creuses comblées entre la réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement et l'élaboration du projet intercommunal.

Un atlas en annexe du rapport de présentation répertorie l'ensemble des dents creuses identifiées sur le territoire intercommunal.

	SURFACE (en m²)
	Potentiel de densification
BROUSSE	18 113
CABANÈS	5 070
CARBES	-
CUQ	7 074
DAMIATTE	21 661
FIAC	28 491
FRÉJEVILLE	77 493
GUITALENS-L'ALBARÈDE	31 797
JONQUIÈRES	16 000
LABOULBÈNE	10 117
LAUTREC	27 853
MAGRIN	-
MISSÈCLE	4772
MONTDRAGON	17 207
MONTPINIER	1 948
MOULAYRÈS	1 327
PEYREGOUX	-
PRADES	-
PRATVIEL	-
PUYCALVEL	2020
SAINT-GENEST-DE-CONSTEST	10681
SAINT-JULIEN-DU-PUY	9568
SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	36371
SERVIÈS	16307
TEYSSODES	-
VÉNÈS	36682
VIELMUR-SUR-AGOUT	23648
VITERBE	4867

	Potentiel de densification	Potentiel de densification consommateur d'espace agricole
TOTAL	***40,9 ha***	***19,3 ha***

6.3 Equipements publics existants

Adduction en eau potable

L'adduction en eau potable est organisée autour de trois syndicats (www.services.eaufrance.fr) :

SYNDICAT	DISTRIBUTION ET RESSOURCE (2017)	COMMUNES CONCERNEES
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vielmur Saint Paul (SIAEP)	9 008 hbts. Sans anomalie apparente sur la qualité de l'eau et sur le réseau Forage (081000212) Fonctionnement en régie	Cabanès, Brousse, Saint-Julien-du-Puy, Lautrec, Montpinier, Laboulbène, Peyregoux, Venés, Saint-Genest-de-Contest, Montdragon.
Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du Dadou (SIAHD)	45 940 hbts. Sans anomalie apparente sur la qualité de l'eau et sur le réseau Prises d'eau dans les plans d'eau de la Bancalié et de Rassisse (081000376-081000398) Fonctionnement en délégation	Teyssode, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Guitalens-L'Albarède, Vielmur-sur-Agout, Fréjeville, Carbes, Jonquières, Cuq, Puycalvel, Serviès, Damiatte, Viterbe, Fiac., Missècle, Moulayrès.
Syndicat intercommunal des eaux de la Montagne Noire (SIEMN)	39 150 hbts. Sans anomalie apparente sur la qualité de l'eau et sur le réseau Fonctionnement en régie	Prades, Magrin, Pratviel, Teyssode.

Toutes les communes et précisément les trames urbaines de ces dernières sont desservies par les différentes réseaux déplaoyés sur la CCLPA.

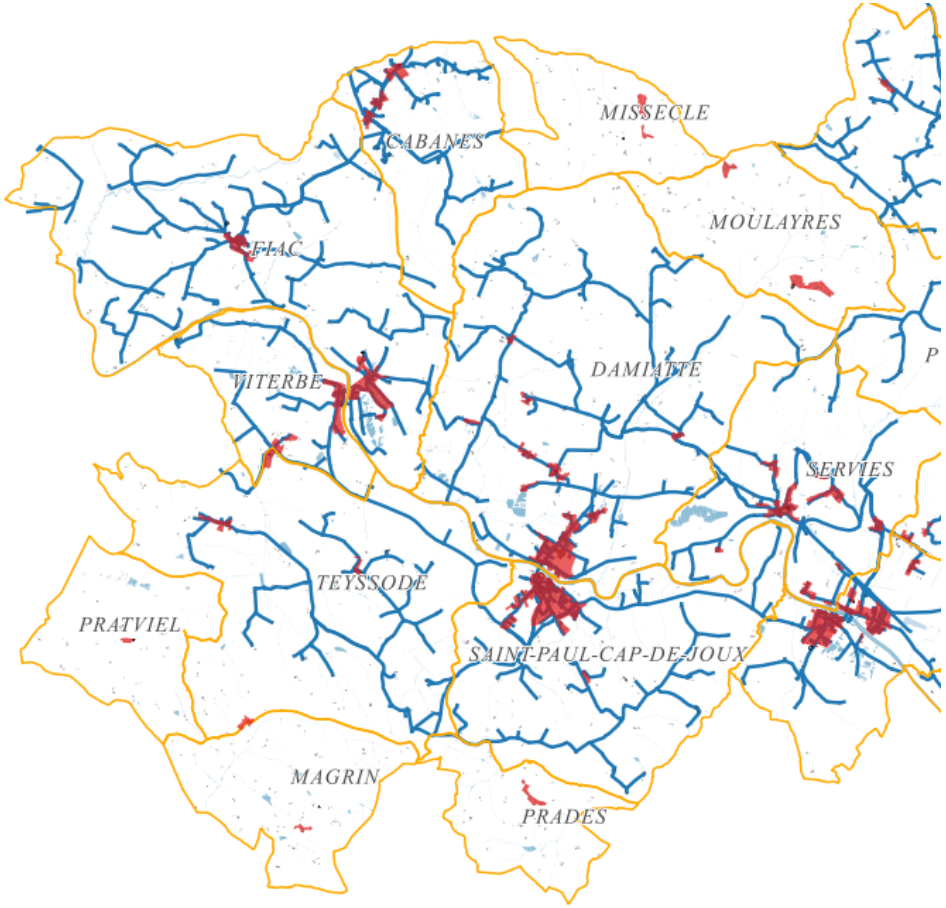

Adduction en eau potable – partie ouest du territoire

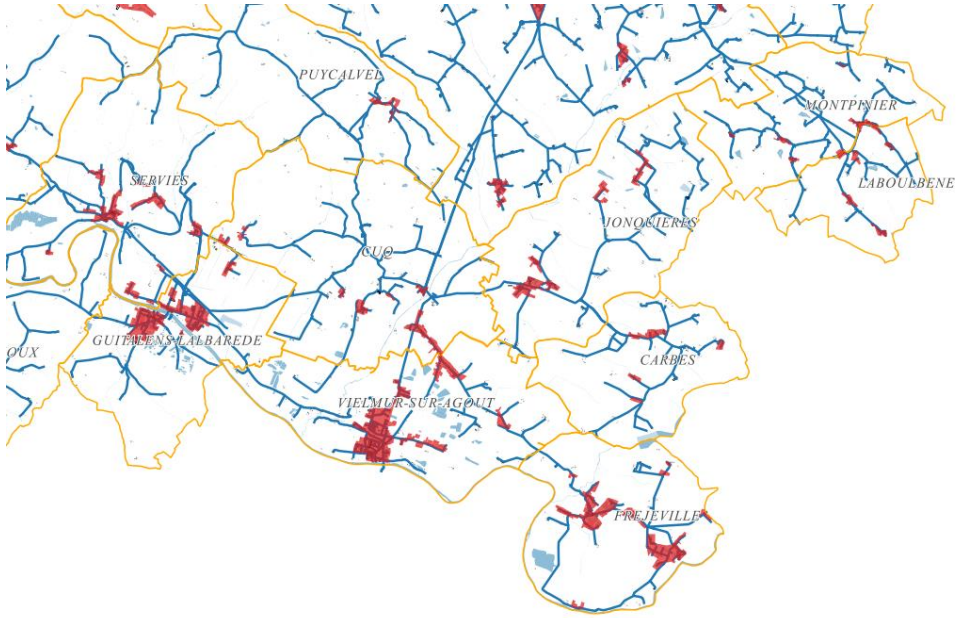

Adduction en eau potable – partie sud-est du territoire

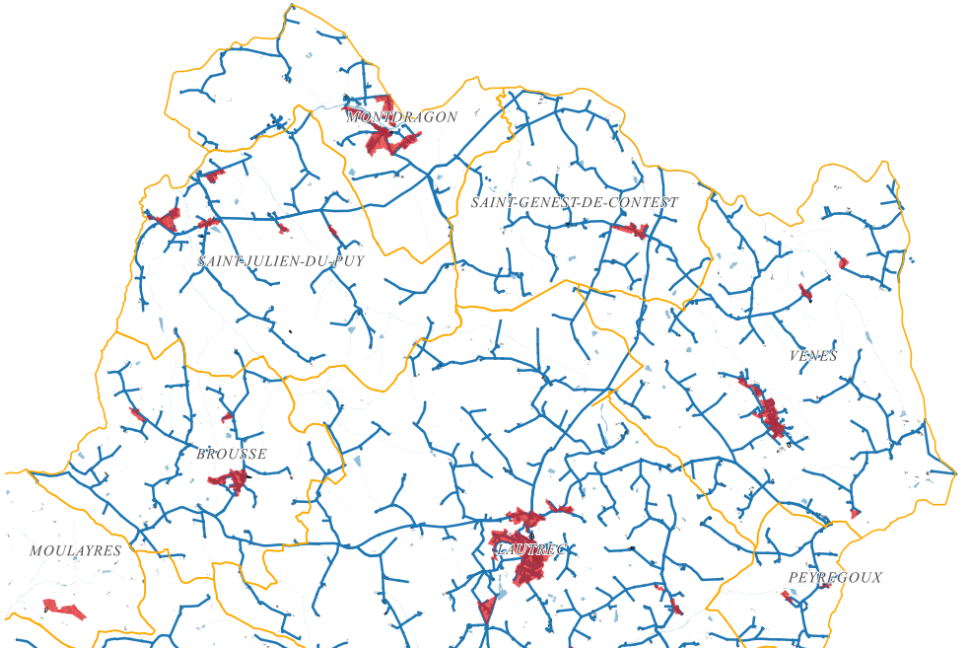

Adduction en eau potable – partie nord du territoire

6.4 Caractéristiques de la trame urbaine

Deux grandes typologies de trame urbaine

L'analyse des formes urbaines sur le territoire de la CCLPA permet de repérer 2 typologies principales ayant des caractéristiques bien distinctes. Les villages importants en termes de population feront partie d'une analyse à part.

Les communes au « village dense »

Cette typologie définit les communes caractérisées par la présence d'un village principal structurant avec un nombre plus ou moins important de constructions isolées. On y retrouve également parfois quelques hameaux secondaires cependant le village reste l'élément identifiable de la commune qui marque le paysage lors de la traversée de son territoire.

On remarque dans cette typologie deux cas de villages denses : ceux développés linéairement et ceux développé concentriquement. La catégorisation de ces communes ne permet pourtant pas de fixer des règles générales et certaines font exception à la règle.

Le premier cas des villages denses concerne les villages organisés linéairement comme Viterbe, Prades et Vénès. Leur urbanisation est articulée autour d'un axe routier, les espaces et lieux publics sont généralement construits à proximité de cette route et le bâti principalement aligné le long de celle-ci.

Dans le deuxième cas des villages denses, dont font partie Puycalvel, Brousse, Montdragon, Jonquières, Serviès, l'urbanisation est principalement articulée autour de l'espace public ou d'un lieu significatif tel que l'église ou la mairie.

Vénès et Brousse

Source : google street

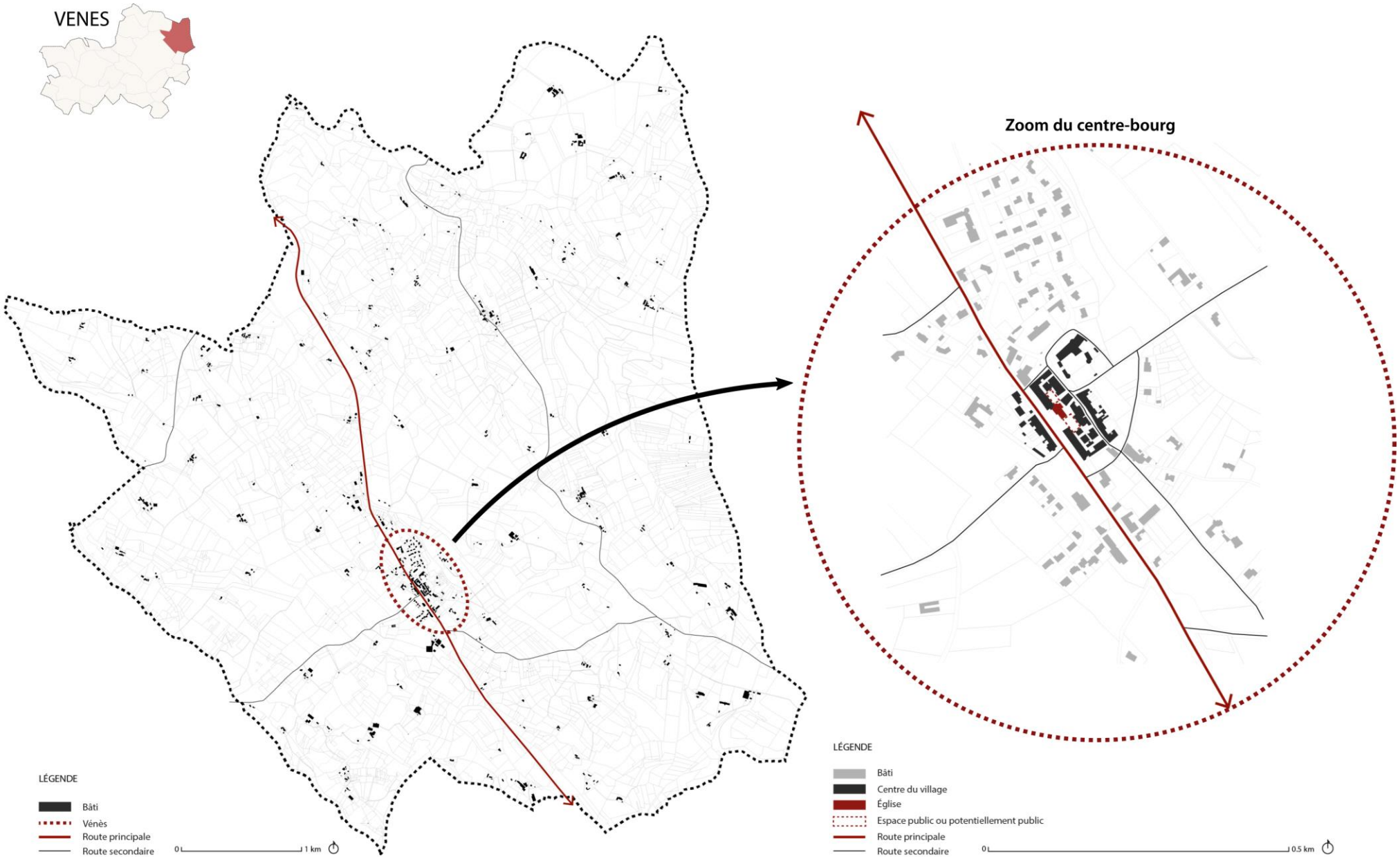
VENES
Zoom du centre-bourg
LÉGENDE
Bâti
Vénès
Route principale
Route secondaire
0
1 km
LÉGENDE
Bâti
Centre du village
Église
Espace public ou potentiellement public
Route principale
Route secondaire
0
0.5 km

BROUSSE
Zoom du centre-bourg
LÉGENDE
Bâti
Brousse
Route principale
Route secondaire
0
1 km
LÉGENDE
Bâti
Centre du village
Église
Espace public ou potentiellement public
Route principale
Route secondaire
0
0.5 km

La transition urbaine / rurale est assez nette dans ces villages, le paysage se retire pour laisser place à une densité bâtie plus importante. Certaines transitions sont néanmoins plus qualitatives que d'autres : dans ces espaces le traitement urbain et paysager à apporter est important et ne doit pas être négligé. Par exemple, la transition à Prades est plus progressive et harmonieuse qu'à Vénès, notamment grâce à l'environnement des communes et à l'existence d'une trame végétale dense apportant un traitement paysager naturel.

Comme précisé en amont, certaines communes ne sont pas strictement catégorisables. C'est le cas pour Fiac et Fréjeville qui ne possèdent pas (plus) un village principal mais deux ensembles très éloignés géographiquement et urbanistiquement parlant. Le premier village assez dense et composé principalement de constructions anciennes. Il est articulé autour de l'espace public ou d'un lieu significatif tel que l'église ou la mairie. Le second, lui, ne possède pas vraiment de trame urbaine. Lorsqu'il s'agit du premier village, on retrouve une transition urbaine / rural assez nette, en revanche c'est beaucoup moins le cas dans le second, le bâti étant beaucoup plus épars. Le village principal subsiste grâce aux équipements communaux et à la densité globale plus importante : ce sont les seuls aspects permettant de l'identifier comme tel.

Une autre commune fait exception dans cette catégorie, celle de Guitalens-L'Albarède. L'urbanisation de cette commune scindée en deux par l'Agout est difficilement qualifiable. On retrouve d'une part sur la rive gauche, une partie concentrique organisé autour de l'église ainsi qu'une partie se développant de long de l'axe routier. Par ailleurs, sur la rive droite, une trame du village peu organisé se développe le long de la RD. La réunion des deux communes historiques explique cette situation actuelle.

D'une manière générale, la trame bâtie de cette typologie se caractérise majoritairement par un cœur de constructions anciennes avec, sur le reste du territoire, un nombre important d'extensions urbaines développées sans cohérence globale. Comme nous le verrons par la suite, les formes urbaines de ces extensions ne favorisent pas une intégration qualitative dans le paysage et permet peu de lien entre l'ancien et le récent.

Vénès (haut) et Prades (bas)

Source : google street

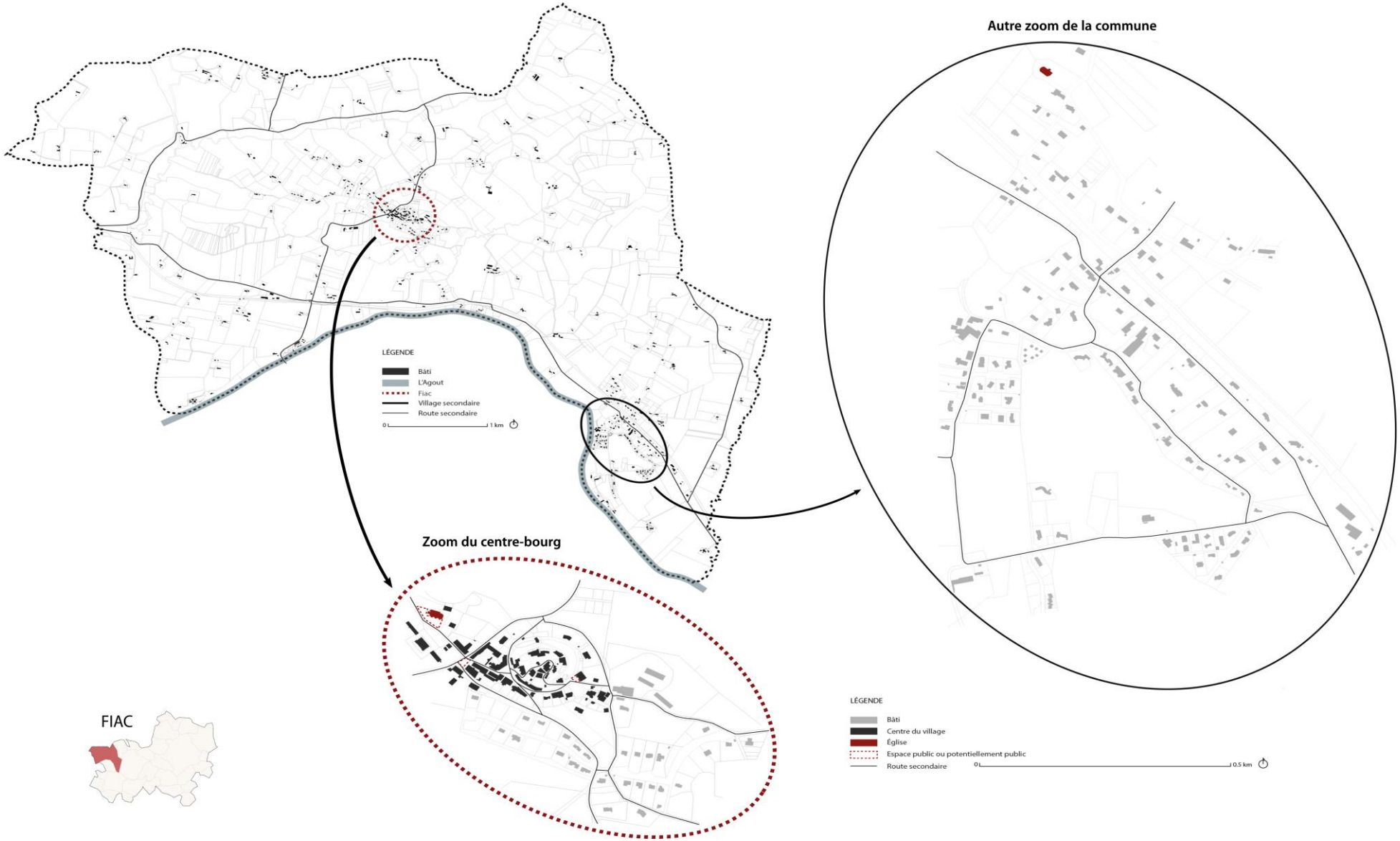
Autre zoom de la commune
LÉGENDE
Bâti
L'Agout
Fiac
Village secondaire
Route secondaire
0
1 km
Zoom du centre-bourg
FIAC
LÉGENDE
Bâti
Centre du village
Église
Espace public ou potentiellement public
Route secondaire
0
0.5 km

Fiac : village ancien (haut) et village nouveau (bas)

Source : google street

Guitalens-L'Albarède : village rive droite (haut) et rive gauche (bas)

Source : google street

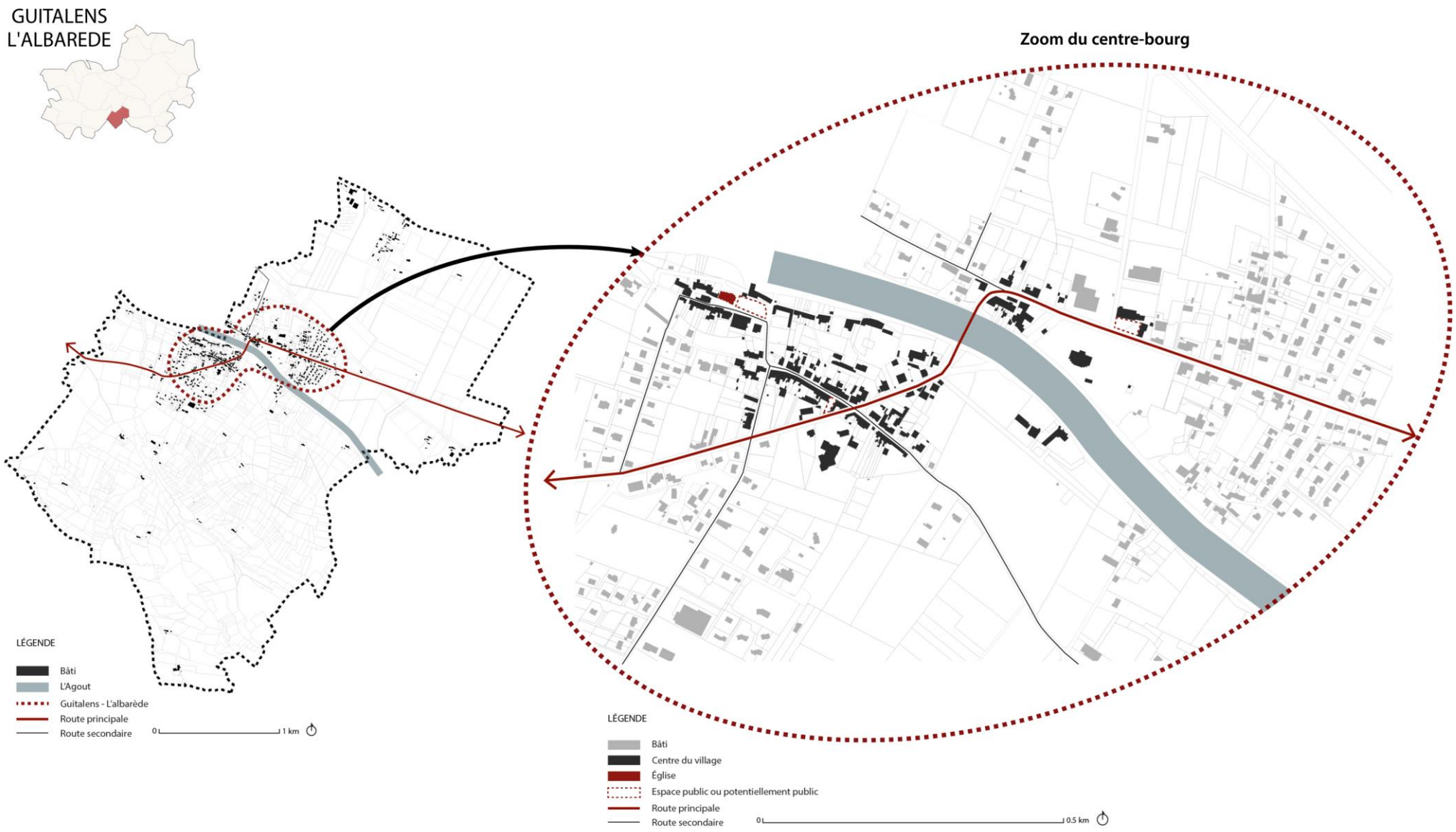
GUITALENS
L'ALBAREDE
Zoom du centre-bourg
LÉGENDE
Bâti
L'Agout
Guitalens - L'albarède
Route principale
Route secondaire
0
1 km
LÉGENDE
Bâti
Centre du village
Église
Espace public ou potentiellement public
Route principale
Route secondaire
0
0.5 km

Communes « décousues » aux multiples villages et hameaux

La trame urbaine de cette typologie fait l'objet d'un étalement prononcé. Même si ces communes possèdent des caractéristiques urbaines et architecturales similaires aux « villages denses » avec un cœur de constructions anciennes (très réduit ici), la présence d'un village principal structurant n'est pas évidente.

Le territoire se donne à lire plutôt comme une multitude de petits bourgs et hameaux de tailles assez similaires, avec une présence de constructions isolées moins importante. Le village supposé principal n'est plus l'unique élément identifiable de la commune, il fait partie d'un ensemble.

La trame urbaine de ces communes étant très éparse, la transition urbaine / rurale est beaucoup moins nette.

A titre d'exemple on retrouve dans cette typologie les communes de Pratviel, Cabanès, Magrin, Cuq, Saint-Julien-du-Puy, Saint-Genest-de-Contest, Peyregoux, Montpinier, Carbes, Laboulbène.

Dans le cas où un développement serait envisagé, renforcer (ou parfois créer) l'espace public rassembleur doit être le centre de la réflexion, afin de redonner au village la qualité qu'il mérite au sein de sa commune et ainsi renforcer la vie locale.

Saint-Julien-du-Puy et Peyregoux

Source : google street

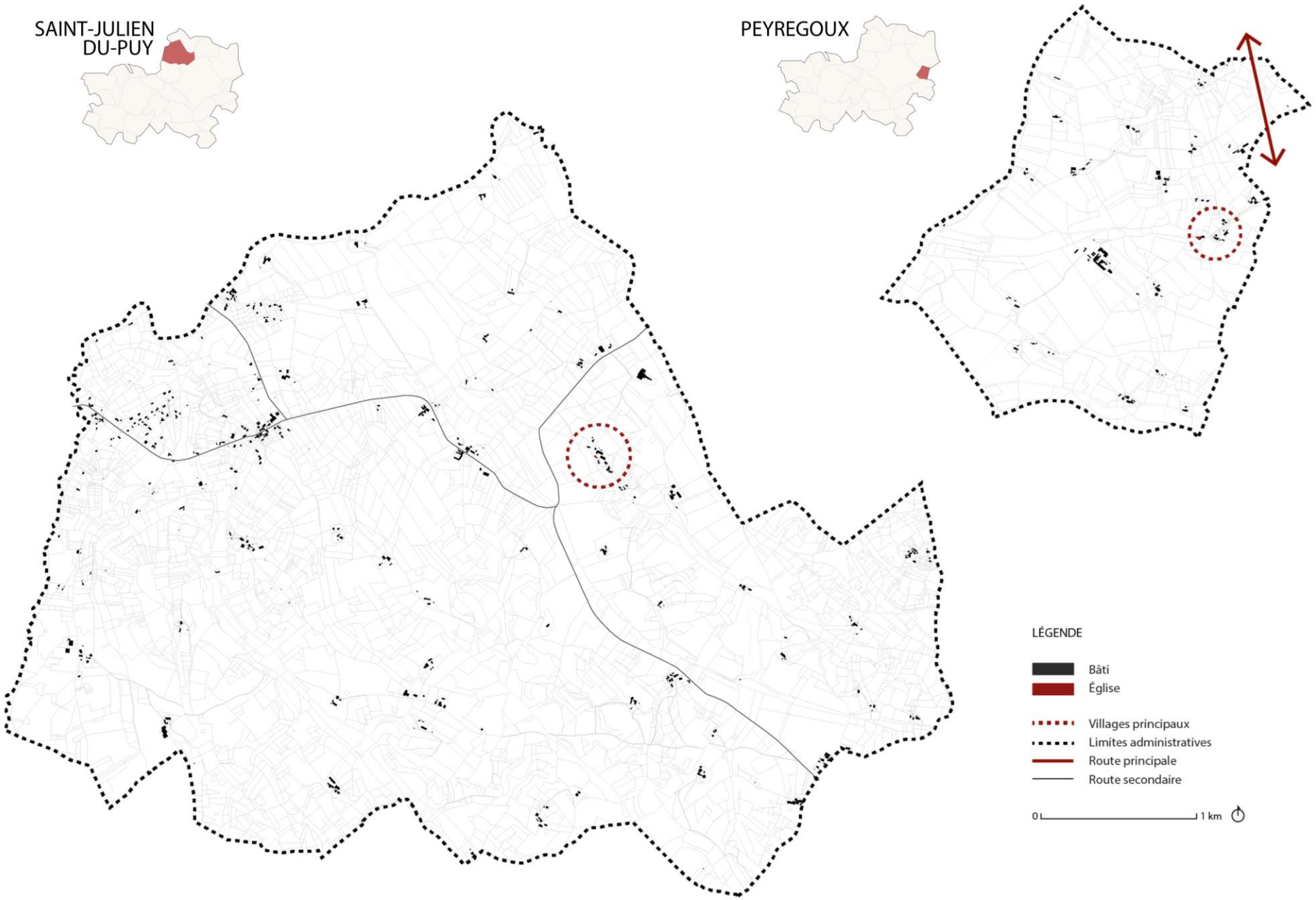
SAINT-JULIEN
DU-PUY
PEYREGOUX
LÉGENDE
Bâti
Église
Villages principaux
Limites administratives
Route principale
Route secondaire
0
1 km

Les communes importantes

Les quatre communes suivantes font partie de la catégorie des typologies « villages denses » caractérisées également par l'existence d'un village principal. La présence sur ces communes de constructions isolées et d'hameaux est également constatable.

On retrouve dans ces communes des caractéristiques urbaines similaires comme : une trame bâtie dense, des constructions en R+1 voir R+2, un alignement général à l'emprise publique ainsi qu'une importante présence de commerces et équipements nécessaires.

Néanmoins, Saint-Paul-Cap-de-Joux et Damiatte divergent des deux autres par leur trame urbaine. L'articulation de celle-ci se construit autour d'un axe viaire alors qu'elle se fait autour d'espaces publics ou lieux significatifs pour Vielmur-sur-Agout et Lautrec.

Lautrec (1 776 hab. en 2015)

Dans de cas du village de Lautrec, la vie est en partie concentrée au sein de son castrum, c'est-à-dire de l'espace fortifié. Sa trame urbaine et localisation géographique dominante s'apparente à celle de Fiac, à une échelle plus importante. Le village semble s'organiser autour de son église et sa place.

On retrouve au cœur de ce castrum un nombre très important de véhicules motorisés entrainant une perte certaine de la qualité du cadre de vie. Les places publiques pourtant de qualité sont utilisées au profit d'espace de stationnement, limitant ainsi les espaces de rassemblement déjà très restreints par la trame urbaine et la fortification du village. Il semble important de repenser cet équilibre entre espace de stationnement/espace public pour renforcer la qualité de ce village.

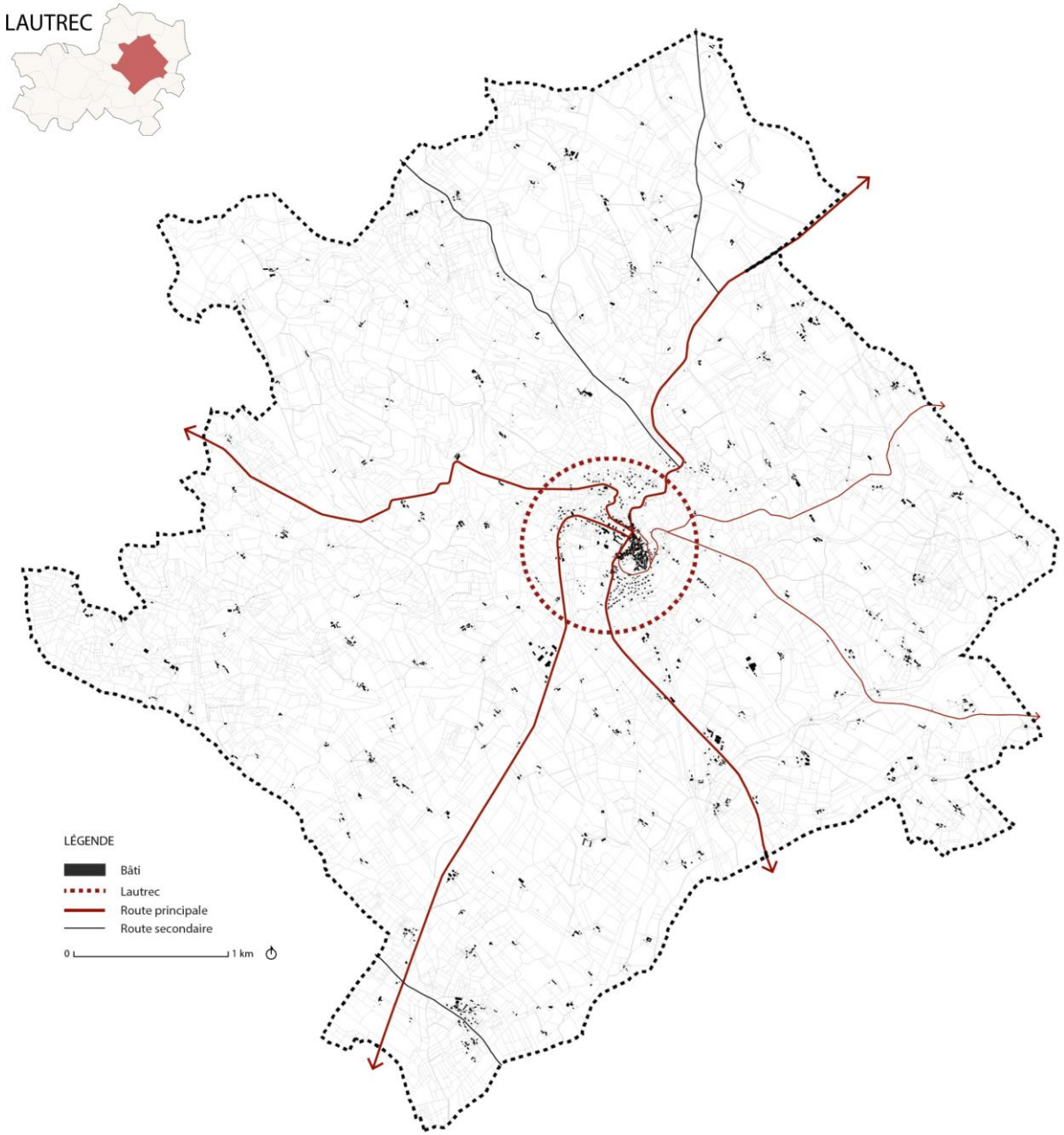

Lautrec

LAUTREC
0
0.5 km
LÉGENDE
Église
Mairie
Équipement commerce service
Bâti
Lotissement
Centre du village
L'Agout
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Espace public à requalifier
Espace public existant
Stationnement à requalifier
Stationnement matérialisé

L'évolution de la trame urbaine de ce type de village (fortifié) est une question difficile qui mérite réflexion. Comment est-il possible de continuer à développer Lautrec en créant un lien cohérent entre l'histoire passée et celle du futur ? Le problème ne semble pas avoir été résolu ici car il existe une rupture marquée entre une démarche passéiste consistant à figer ce castrum et celle d'un développement actuel non qualitatif et épars en dehors de celui-ci. Lautrec échappe à la qualification de « village muséifié » uniquement grâce aux activités et commerces présentes en son sein fortifié.

La transition urbaine / rurale est traitée de différentes manières à Lautrec. Les routes d'accès localisées au Nord sont les plus qualitatives.

L'entrée dans le village se fait de façon progressive et harmonieuse. Le paysage laisse place à une densité bâtie de plus en plus importante et qualitative. L'entrée sud par la départementale 83 est, quant à elle, beaucoup moins intéressante alors que cet accès possède pourtant une vue dégagée sur le village. Le développement très peu qualitatif de lotissements en dehors du castrum sur ce versant gâche le potentiel de cette entrée qui aurait pu être l'une des plus belles.

Un village est un ensemble d'éléments combinés et organisés, ils doivent tous être traités qualitativement et en cohérence. Du fait de son importance et sa qualité urbaine et architecturale la ville de Lautrec doit y prêter une attention particulière : c'est aujourd'hui la vitrine de la CCLPA.

01

03

02

04

Vielmur-sur-Agout (1 512 hab. en 2015)

Le bourg du village est implanté entre l'Agout et la RD92, et est traversé par la voie ferrée. Comme pour Lautrec on retrouve au cœur du village l'église et sa petite place avec des ilots bâtis denses en arrière-plan. Ceux-ci sont construits directement à proximité de l'Agout. La majorité des commerces sont localisés autour de ce cœur de village, le long de la RD92 et autour de l'esplanade construite dans le prolongement de la mairie : c'est un véritable atout à conforter.

Le développement du village semble contraint par la RD à l'est, l'Agout au sud et la voie ferrée au nord. Comme dit précédemment, on retrouve un ilot central au cœur du village, hyper dense, avec des constructions majoritairement en R+2. En second plan, plus principalement autour des axes RD59a/RD92a, se développe une trame dite en « lanière » composée d'étroites constructions en R+1 et parfois R+2 alignées sur rue possédant de longs jardins en arrière. Cette configuration confère toujours au village une impression de densité et de qualité urbaine. En revanche, derrière la rue de la Carrierade, les opérations de lotissements commencent à émerger. C'est beaucoup plus flagrant après la voie ferrée et de part et d'autre de la RD92 et RD92a.

L'entrée du village au nord se fait par une zone commerciale ainsi qu'un étalement de lotissement, alors que l'entrée sud est beaucoup plus qualitative même si trop préservée et peu développée. Il serait pourtant intéressant de prendre en compte l'atout que représente l'Agout pour le village et de penser à l'aménager en lien avec les éléments naturels environnants. Si le développement du village tend vers cela, le développement au-delà de la voie ferrée ne semble pas incontournable et n'est pas qualitatif.

Les espaces publics dans le village sont supports d'un potentiel incroyable mais ils sont sous exploités. L'esplanade devrait retrouver sa qualité propre sans stationnement ; pour cela des espaces de stationnements doivent être créés parallèlement.

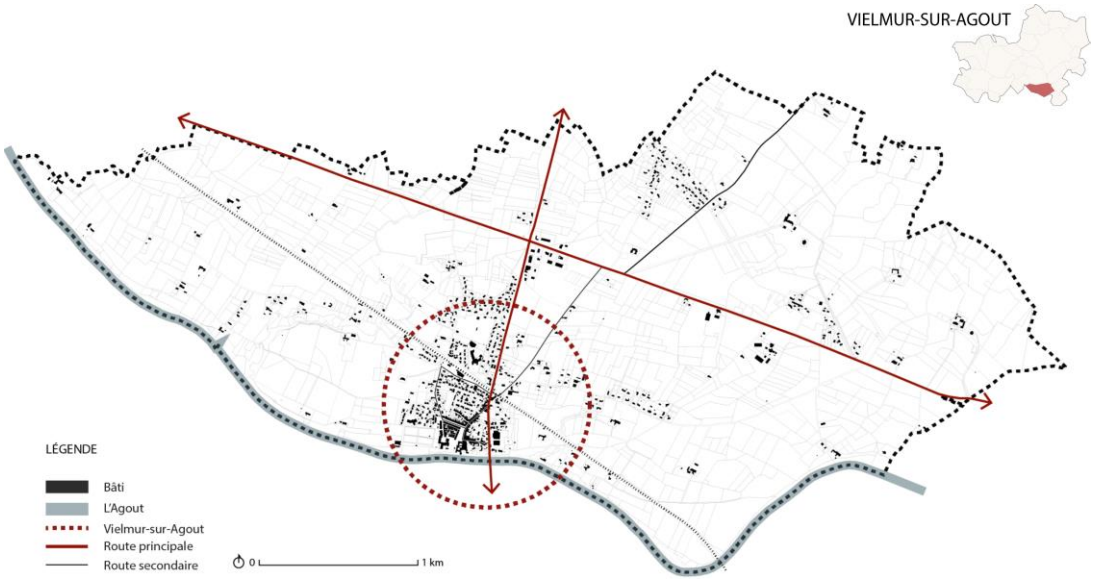

Vielmur-sur-Agout : mairie et place commerçante

Source : google street

Vielmur-sur-Agout : entrées dans le village

Source : google street et www.panoramio.com

Saint-Paul-Cap-de-Joux (1 110 hab. en 2015) **et Damiatte** (1 022 hab. en 2015)

Ces deux villages, malgré une typologie « village dense », sont, contrairement au deux précédents, caractérisés par une organisation linéaire. Ils se développent principalement le long de la départementale 112 et 84. On y retrouve un trafic beaucoup plus impactant qu'à Lautrec et Vielmur-sur-Agout. Bien que ces deux villages soient construits en continuité et avec comme point de rencontre l'Agout, ils diffèrent sur bien des critères.

A Saint-Paul-Cap-de-Joux, la sensation urbaine est très marquée. En dehors des deux axes principaux très fréquentés et fournis, les rues traversées sont assez étroites avec une trame bâtie dense, alignée sur rue, édifiée en R+1 et parfois R+2. Malgré une hauteur de constructions assez similaire, cette sensation urbaine est moins prononcée à Damiatte. Les alignements sur rue ne sont pas systématiques et la trame bâtie parait beaucoup moins dense.

Les villages ne divergent pas uniquement sur ce point, les espaces publics et le stationnement, par exemple sont traités différemment. A Saint-Paul-Cap-de-Joux, on retrouve le long de la RD112, la majorité de l'offre locale avec en face un large espace public organisé autour de l'église, constituant un vaste espace de vie locale apaisé, avec la présence de bâti dense en arrière-plan. Cette organisation confère au village une qualité qui manque à Damiatte. Ce dernier est beaucoup plus ressenti comme traversé car l'axe sur lequel se développent le village est moins fourni en commerces et les uniques espaces publics, potentiels lieux de vie et de rassemblement, servent uniquement au stationnement.

Les entrées / sorties de village sud de Saint-Paul-Cap-de-Joux et nord de Damiatte, en revanche, se ressemblent en tout point, marquées par un étalement de lotissements. Alors que ces villages sont construits en continuité l'un de l'autre avec comme point rassembleur un élément important tel que l'Agout, ils ont choisi de se développer de la même manière, c'est-à-dire à l'opposé l'un de l'autre par de larges opérations de lotissements : la perte de cohérence et malheureusement de qualité est avérée. Une réflexion autour d'un projet urbain commun mérite d'être approfondie.

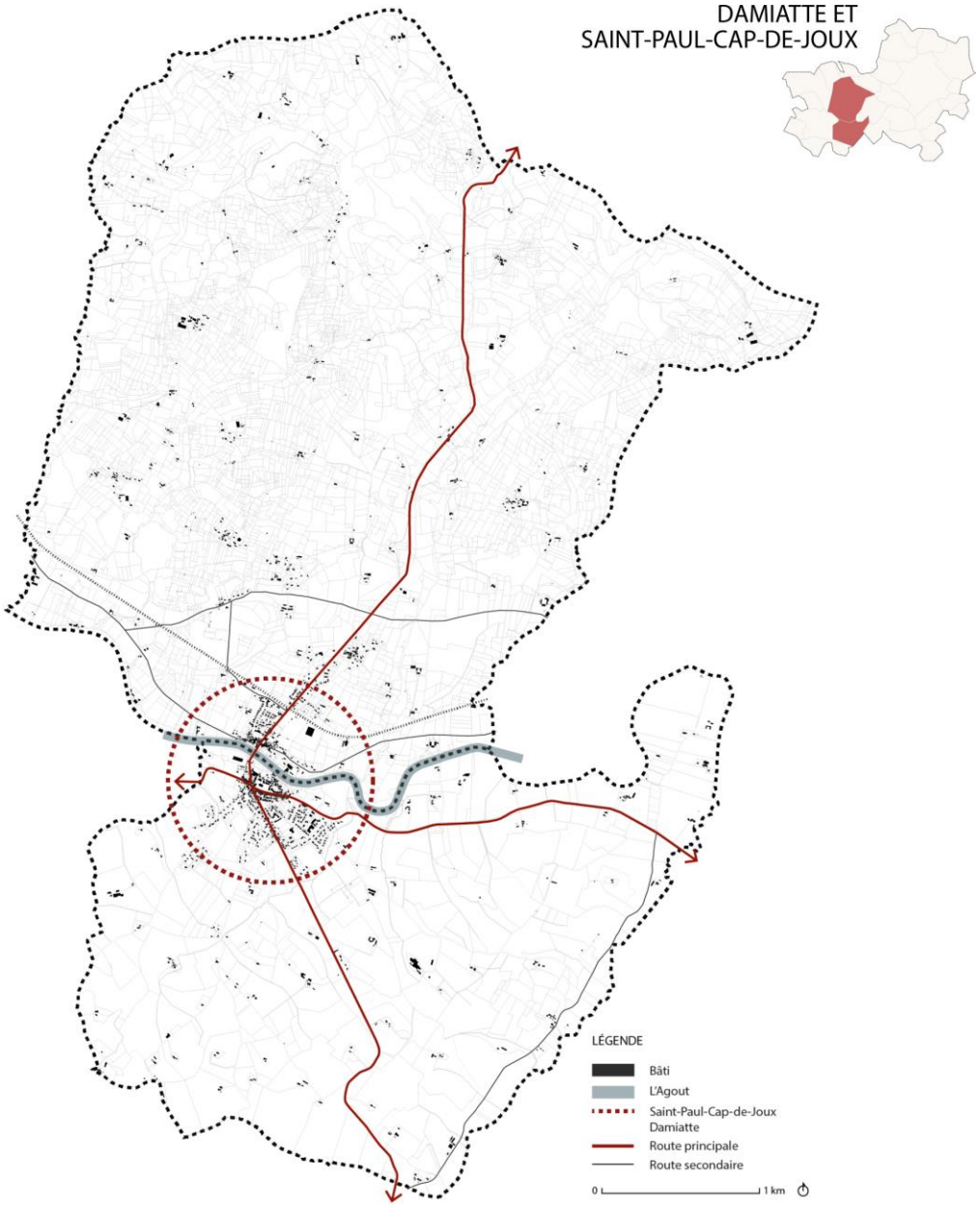

Damiatte et Saint-Paul-Cap-de-Joux, axes principaux

Source : google street

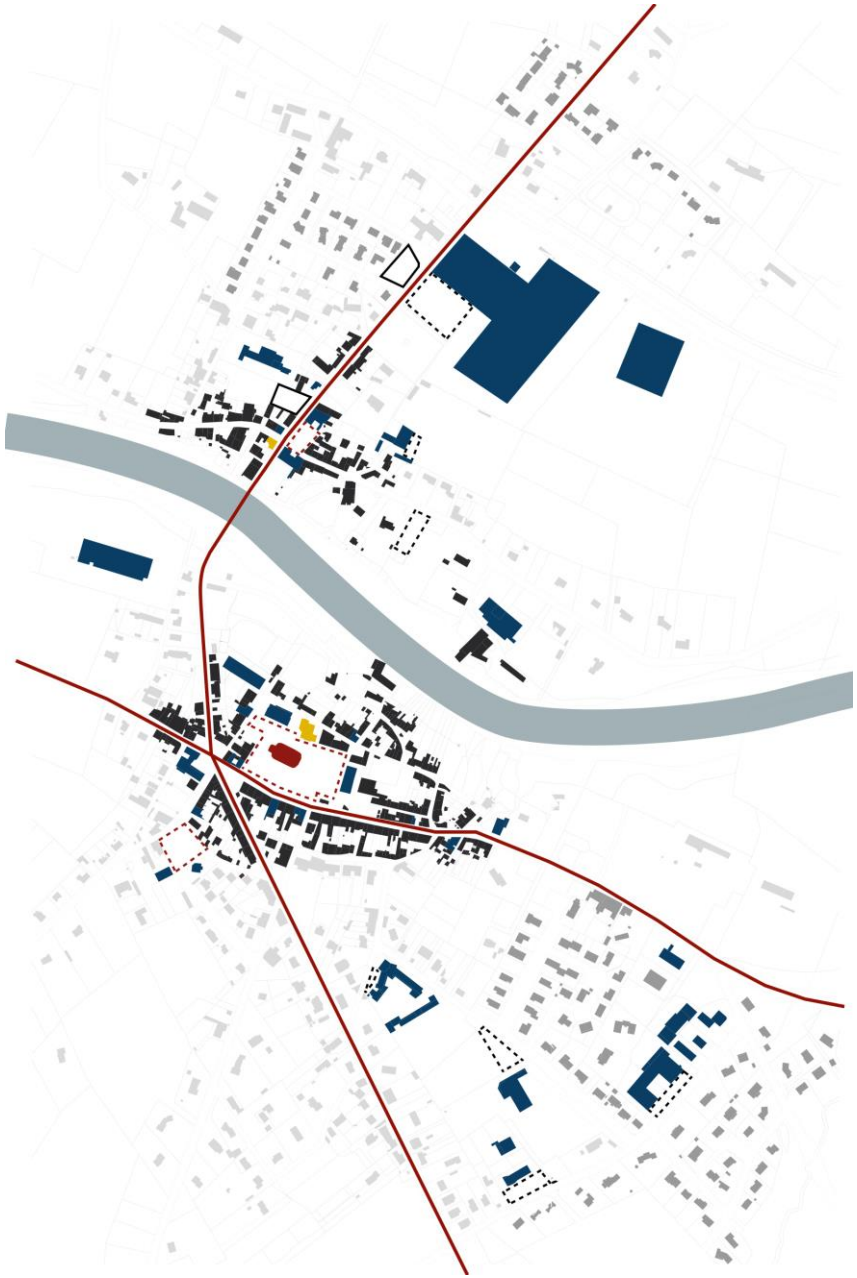

Damiatte, entrées dans le village

Source : google street

Saint-Paul-Cap-de-Joux, entrées dans le village

Source : google street

Formes de développement de l'urbanisation

D'une manière générale la plupart des communes de la CCLPA se développent en urbanisant un secteur de leur territoire en ayant recours à la construction de lotissements. Cette opération consiste selon l'article L442-1 du Code de l'Urbanisme en une « division en propriété ou en jouissance d'une unité foncière ou de plusieurs unités foncières contiguës ayant pour objet de créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis ».

Sur le papier cet outil d'aménagement ne présente pas d'inconvénient mais sur le territoire ces opérations représentent des surfaces importantes nécessitant une viabilisation en conséquence. Autre conséquence, les secteurs développés sont souvent vierges, métamorphosés et rarement en lien avec le village ancien. De plus, ces opérations sont rarement mises en œuvre par la Collectivité et la cohésion architecturale, urbaine et paysagère est souvent délaissée au profit… du profit.

Ce constat est sans appel sur le territoire qui possède pourtant de grandes qualités, mises en péril par ce type de développement urbain. Il est important de prendre en compte cet enjeu fort pour développer la trame urbaine de demain.

Les communes rurales excentrées de la CCLPA ont échappé à ce type d'opérations comme Pratviel, Peyregoux, Prades, Magrin, Puycalvel ou encore Montpinier (cf. ci-contre). Il est important de faire attention à leur future urbanisation afin de ne pas dénaturer le paysage rural de ces territoires. Il convient alors d'éviter un développement anarchique des constructions individuelles sur de très grandes parcelles.

Le développement récent revêt plusieurs formes selon les communes :

On le retrouve à une petite échelle sous forme d'opérations spontanées (de lotissements ou d'un développement au coup par coup) comme à Laboulbène, Carbes, Jonquières. **Sur ces communes l'urbanisation est parfois très dispersée.**

Dans des communes à la trame urbaine dispersée comme à Cuq, **le développement linéaire est marqué.**

Enfin, dans certains cas comme à Teyssode, ces opérations sont davantage représentées par le nombre que par leur surface. **La dispersion urbaine est ici importante.**

Une autre typologie du développement urbain regroupe les communes où le développement s'est fait sous forme d'opérations de type lotissements. Ce développement peut prendre deux apparences différentes :

> Soit l'une en « continuité avec le village » comme à Montdragon, Brousse et Fréjeville où les constructions viennent se développer dans la continuité du village (dans le sens de continuité bâtie),

> Soit en discontinuité, souvent sur un territoire vierge, sans réelle cohérence comme à Vénès ou Serviès ci-contre. **La cohérence urbaine et sociale sont ici mises à mal.**

Des communes comme Viterbe sont des cas particuliers avec une partie du développement en continuité du village et l'autre discontinue dans une direction opposée.

Telle que développée sur le territoire l'opération de lotissement est généralement peu respectueuse du tracé urbain du village ancien et de sa qualité architecturale. Il semble important de retrouver des implantations et des formes urbaines respectueuses de l'existant afin de renforcer la structure urbaine et architecturale et les liens sociaux. Cela permettrait par ailleurs de retrouver une cohésion d'ensemble mais également conserver et mettre en valeur un patrimoine parfois de qualité.
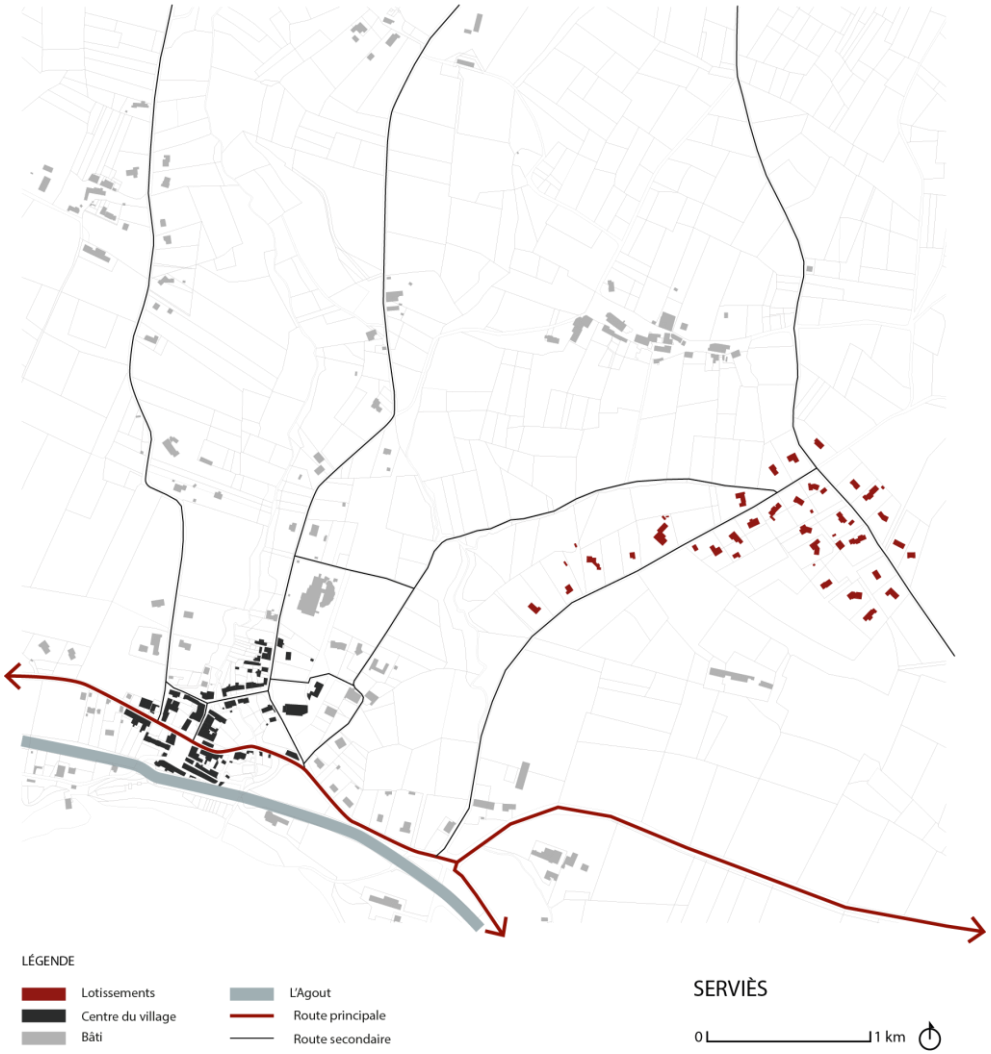
.